



**DELIBERATION N° 24/082 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DES 30 ET 31 MAI 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI I 30 È 31 DI MAGHJU DI U 2024**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI  
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA  
Mme Valérie BOZZI à Mme Charlotte TERRIGHI  
M. Romain COLONNA à M. Jean-Paul PANZANI  
M. Petru Antone FILIPPI à M. Jean-Marc BORRI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA  
M. Don Joseph LUCCIONI à M. François SORBA  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Véronique ARRIGHI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Xavier LACOMBE  
Mme Juliette PONZEVERA à M. Louis POZZO DI BORGO  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Hervé VALDRIGHI à M. Jean-Charles GIABICONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI, Pierre POLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mai 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 juin 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DU 27 JUIN 2024

**RAPPORT DE MADAME**  
**LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A**  
**SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 30 È 31 DI**  
**MAGHJU DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE**  
**L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 30 ET 31 MAI 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session du 27 juin, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

## ASSEMBLEE DE CORSE

### PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DES 30 ET 31 MAI 2024

### COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

### SEANCE DU 30 MAI 2024

Le 30 mai 2024, à 10 heures 31, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, ouvre la séquence des questions orales.

#### Question n° 1

« Vers une disparition programmée de la base aérienne Dragon 20 ? » (n° 2024/E1/027) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**.

#### Question n° 2

« Service aérien de secours » (n° 2024/E1/031) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**.

Ces deux questions comportant le même objet, elles appellent une seule réponse. Cette dernière est formulée par **le Président SIMEONI**.

### Question n° 3

« Incident échouage et pêche » (n° 2024/E1/025) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. La réponse est formulée par **M. ARMANET**.

### Question n° 4

« Quelles conséquences ont les manœuvres militaires en Corse ? » (n° 2024/E1/028) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **M. ARMANET**.

### Question n° 5

« Sécurité routière » (n° 2024/E1/030) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** informe les élus que le motard décédé à Bavedda est le père d'un des enfants de la classe de 3ème présents dans la tribune des invités. L'intéressé est absent. Elle salue les personnes en régie qui assurent la traduction simultanée ainsi que les enfants qui quittent la tribune.

### Question n° 6

« Précarité et développement de la Corse » (n° 2024/E1/026) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

### Question n° 7

« Luttà contr'a puvertà, a precarità è a miseria di a nostra ziteddina è ghuventù » (n° 2024/E1/029) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

### Question n° 8

« Places hébergement » (n° 2024/E1/032) par **Mme PONZEVERA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Ces trois questions comportant le même objet, elles appellent une seule réponse. Cette dernière est formulée par **Mme FAZI**.

**La Présidente MAUPERTUIS** formule une pensée émue pour deux agents de l'institution récemment décédés, MM. Éric SOLER et Pierre-Jean MARCON. Elle rappelle la mémoire de l'ancien maire de Silvarecciu, Pierre PETRUCCI, également disparu.

Elle informe les élus que **M. FILIPPI** officiera en qualité de **secrétaire de séance** en l'absence des titulaires de la fonction. **Mme MARCHETTI** a accouché d'un petit garçon et **Mme FRANCISCI PAOLI** est sur le point de donner la vie. **M. LUCCIONI** est retenu à Aix-en-Provence où il passe ses examens universitaires.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** prononce aussi quelques mots sur les décès prématurés de MM. SOLER et MARCON. Il insiste sur la disparition de M. Dominique FIESCHI qui préside aux destinées de la MSA de Corse. Le nouveau bâtiment de cette institution portera son nom. Il n'oublie pas d'associer à ses pensées deux artistes, MM. Jean-Paul PANCRAZI et Carlinu ORSUCCI.

**La Président de l'Assemblée de Corse** invite **M. FILIPPI**, désigné en qualité de **secrétaire de séance**, à procéder à l'appel nominal.

**Sont présents :**

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,**  
**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Paul**

**QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.**

**Sont absents et représentés :**

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA par Mme Véronique ARRIGHI,  
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,  
Mme Marie-Claude BRANCA par Mme Véronique PIETRI,  
Mme Angèle CHIAPPINI par M. Jean-Martin MONDOLONI,  
M. Romain COLONNA par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,  
Mme Frédérique DENSARI par Mme Vannina CHIARELLI LUZI,  
Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Françoise CAMPANA,  
M. Jean-Charles GIABICONI par M. Louis POZZO di BORGIO,  
M. Don Joseph LUCCIONI par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,  
Mme Sandra MARCHETTI par Mme Anne-Laure SANTUCCI,  
Mme Juliette PONZEVERA par M. Jean-Jacques LUCCHINI,  
M. Joseph SAVELLI par M. Hervé VALDRIGHI,  
M. François SORBA par M. Jean-Paul PANZANI.**

**Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,**

**Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,**

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**

**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**

**Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,**

**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,**

**Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

Elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

**La Présidente MAUPERTUIS** évoque le contexte international qu'elle qualifie d'inquiétant : la guerre en Ukraine tout d'abord et les nombreux civils, près de 30 000, tués dans la bande de Gaza ensuite. Elle mentionne le massacre perpétré à Rafah. Elle n'oublie pas de faire état de la situation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Les affrontements ont déjà provoqué la mort de sept personnes. Le pire peut survenir et il est urgent de créer les conditions de la paix. Dans cet esprit, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** ne manque pas de rappeler que **la Collectivité de Corse** entretient les meilleurs rapports avec les membres du Congrès de Nouvelle-Calédonie.

**La Présidente MAUPERTUIS** dit que le mois de mai est celui de l'Europe au sein de laquelle, elle en est convaincue, tous les espoirs résident. Elle observe néanmoins que le climat se tend au niveau de l'élection appelée à désigner les représentants au Parlement à Strasbourg. Les débats portent sur les problèmes du quotidien auxquelles sont confrontés les électrices et les électeurs : logement, violence urbaine notamment.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** se remémore le contexte des années trente et constate que les thèmes populistes prospèrent. Les thèses contre l'Europe se développent dans les pays de l'Union. Cette géographie du mécontentement est un terreau pour les extrêmes. Il y a lieu de s'y opposer et d'ériger des barrières pour empêcher la diffusion de ces idées nauséabondes. Elle exhorte les élus à s'y opposer.

**La Présidente MAUPERTUIS** regrette que ce scrutin européen ne soit pas suffisamment médiatisé et que le sort de l'Europe semble préoccuper un nombre limité d'électrices et d'électeurs. Il y a une obligation de participation à cet instant solennel. L'argument de l'absence de proximité n'est pas recevable. L'Europe est présente partout en Corse jusqu'au financement de projets. Elle accompagne la Corse depuis plus de trente ans. Elle œuvre pour assurer la convergence et l'intégration. Elle entre dans une nouvelle ère qu'elle qualifie de plus politique. Nonobstant, elle frustre et parfois déçoit.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** souligne qu'il s'agit là d'un enjeu politique majeur et qu'il est indispensable de revisiter l'action européenne. C'est la raison pour laquelle il convient de participer à ce scrutin. Les politiques de cohésion sont en danger et le Comité des Régions enverra un message en ce sens en alertant sur l'obligation d'éviter les politiques d'austérité.

**La Présidente MAUPERTUIS** incite chacune et chacun à participer le 9 juin prochain à cette élection, pour les jeunes tout particulièrement afin qu'ils aient la possibilité de vivre dans une Europe libre et sur leurs territoires. Pà l'Auropa, pà a speranza, pà a paci, ci volli à vuta u 9 di un mesi di ghjughnu.

**M. VANNI** assure à la présidence en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** précise que l'essentiel de son intervention portera sur la question sociale. Après avoir rappelé qu'il n'existe pour l'homme rien de plus précieux que la santé, il ajoute que le calendrier politique l'exhorte à aborder cette problématique au travers de trois dates :

- le 23 mai tout d'abord où la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale s'est rendue en Corse à l'initiative du député Paul-André COLOMBANI. Cette rencontre s'est révélée particulièrement dense et constructive. Les contours généraux de cette importante question portant sur la refonte du système de santé en Corse ont été évoqués ;
- le 13 juin ensuite, la proposition de loi de l'intéressé concernant la création d'un CHU dans chaque région sera examinée. Ce rendez-vous est celui de toutes et de tous ;
- à la fin du mois de juillet enfin, la décision sera prise de reconstruire le centre hospitalier de Bastia. Il s'agit d'un projet porté par le député Michel CASTELLANI. Dans cette perspective, une délégation insulaire à laquelle il se joindra, composée de **Mme FAZI**, des quatre députés corses et des deux sénateurs sera reçue à Paris. Il rencontrera à cette occasion la ministre VAUTRIN.

Nonobstant la rumeur, les dossiers de la Corse sont construits, étayés et portés de façon unanime, y compris par les acteurs.

**Le Président SIMEONI** souligne que la problématique concerne aussi la restructuration d'autres établissements. Il cite notamment celui de Corti-

Tattone. En substance, le règlement de la dette doit être abordé. En tout état de cause, la question de la santé est indissociable de celle de la politique sociale. Dans cet esprit, **le Président du Conseil exécutif de Corse** évoque les problèmes liés aux inégalités territoriales. L'accès aux soins constitue un vrai problème. En Corse, 20% des soins médicaux sont tenus d'être effectués à l'extérieur. Ce n'est pas le cas concernant les autres îles de la Méditerranée.

Cela étant et sur les questions d'ordre sociétal, **le Président SIMEONI** estime que la xénophobie, le racisme, le rejet de l'autre, y compris au travers de la religion ou de la philosophie, sont inacceptables. Contrairement à celles et à ceux qui défendent ces idées et la thèse du renoncement le concernant, il affirme qu'en aucune manière il ne remet en cause certains principes. Il est cependant interpellé par le nombre d'individus précaires qui arrivent dans l'île et dont il convient de prendre en considération la situation.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** insiste sur le problème de décalage qui subsiste entre la période hivernale et la période estivale où l'on passe de 340 000 habitants à 1 000 000 s'agissant de la santé. Cela place le système de décision en grande difficulté. Il cite à l'appui moult exemples. Des réponses structurelles doivent impérativement être apportées au travers de dispositions financières pour les systèmes public et privé. **Le Président SIMEONI** ajoute en effet que la crise structurelle des hôpitaux entraîne des répercussions sur la médecine privée et qu'il convient d'agir.

Il considère qu'il y a lieu d'intégrer la perspective de l'autonomie dans la réflexion. Il constate que le zonage proposé par l'Etat n'est pas pertinent contrairement à celui que suggère la majorité territoriale. La coprésidence de l'ARS se révèle être une nécessité.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** rappelle que le travail sur la création d'un CHU en Corse, projet porté conjointement par **le Conseil exécutif** et **l'Assemblée de Corse**, a débuté en 2018. Les professionnels de santé, les élus locaux, l'ARS et le rectorat y ont été étroitement associés. Il s'agit d'un projet multisite abouti qui permet d'abandonner un dispositif obsolète.

**Le Président SIMEONI** revient sur le rendez-vous du 4 juin prochain auquel il participera en soutien. Il convient que le décret soit pris dans les meilleurs délais. Sur la mise à niveau des structures hospitalières, il informe que le dossier de Bastia porté par l'ensemble des institutions est prêt. Seul demeure l'arbitrage politique.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** se déclare confiant et est convaincu de la Corse parviendra à défendre son système de santé. Sur Corti-Tattone, il existe une stratégie globale porté par la ville-université avec un consensus général. Contrairement à ce que d'aucuns affirment, la majorité territoriale n'est pas loin des réalités. Dans le domaine de la santé, elle est au cœur de l'action.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** suspend la séance à 12 heures 24 et fixe la reprise à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 08.

**La Présidente de l'assemblée de Corse** salue la consule générale du Maroc et la directrice générale des « Villes et territoires de la Méditerranée », présentes dans la tribune réservée aux invités.

## **RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

### **RAPPORT 139**

**Raportu n<sup>u</sup> 139 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 25 è 26 d'aprile di u 2024.**

**Rapport n° 139 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 avril 2024.**

**La Présidente MAUPERTUIS** présente le procès-verbal de la réunion des 25 et 26 avril 2024. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain**

**COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

**RAPPPORT 137**

**Raportu n<sup>u</sup> 137 : Raportu pè a messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 1 : A cuuperazione dicentralizata.**

**Rapport n° 137 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 1 : La coopération décentralisée.**

**Mme MATTEI présente le rapport.**

**- 137-1- Vote sur l'urgence :**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à se prononcer sur l'urgence.**

**L'Assemblée de Corse retient l'urgence.**

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina**

**BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**- 137-2- Vote sur le rapport :**

**Mme MOSCA** indique que la **Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

**M. CAITUCOLI** mentionne en préambule qu'il n'a pas été en mesure de présider la commission considérée, et formule une pensée pour les peuples qui souffrent et sont confrontés à des drames. Il s'attache à démontrer l'ancrage de **la Collectivité de Corse** avec les politiques publiques européennes et les communes. La coopération est capitale. Il souhaite la bienvenue à la consule générale du Maroc et dit qu'il y a lieu de conduire une coopération avec ce pays. Il remercie dans cet esprit **MM. LUCCHINI** et **GIOVANNANGELI**.

**M. CAITUCOLI** rappelle que la transhumance et le pastoralisme font partie intégrante du patrimoine insulaire et critique l'attitude des Etats dans la gestion des fonds européens. Il s'inquiète de la peste brune qui se répand en Europe. Il est cependant convaincu qu'il y a une vraie

communauté de destin en Méditerranée et qu'une défense commune est nécessaire.

**M. CAITUCOLI** suggère la mise en place d'un programme exceptionnel de revitalisation du pastoralisme en concertation avec d'autres régions limitrophes appartenant au bassin méditerranéen. Il plaide en faveur d'une démocratie participative à l'échelle des territoires de projet. Par ailleurs, il propose d'aborder les forces et les faiblesses des différents dispositifs. Sur l'activité piscicole, il préconise une politique forte. Il ajoute que ces programmes méritent d'être adossés à une formation.

**M. GHIONGA** est favorable à ces dispositifs. Il fait observer cependant qu'il a signé sept contrats lorsqu'il siégeait au **Conseil exécutif de Corse**, et notamment avec le Maroc, le Sénégal, l'Inde, l'Argentine, le Brésil et la Corée-du-Sud. Il ignore s'ils ont été honorés et espère que ceux prévus dans le présent rapport feront l'objet d'un réel suivi.

**M. LUCCHINI** adresse ses félicitations à **Mme MATTEI** et à **M. CAITUCOLI** sans oublier de citer **la Présidente MAUPERTUIS** et les services. Il est convaincu que **la Collectivité de Corse** et ses satellites ont besoin de ces échanges. A cet effet, il évoque le voyage qu'il a effectué au Maroc avec **M. GIOVANNANGELI** concernant le stress hydrique. Ce pays est une référence en la matière. Le Maroc est gravement impacté par le changement climatique et il a adapté ses politiques en conséquence. Aussi avec **le Président de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse**, ils ont conclu que la coopération était susceptible de dépasser la problématique considérée ; il y a lieu par exemple de s'inspirer des techniques d'arrosage.

**M. LUCCHINI** ajoute qu'un partenariat a été signé avec le lycée agricole de Sartène et qu'une démarche commune est engagée avec les deux services d'incendie et de secours. Dans cette perspective, une délégation marocaine sera reçue prochainement pour signer les partenariats de coopération.

**M. LUCCHINI** considère que ce rapport est extrêmement important et qu'un pas a été franchi par l'institution dans ce domaine.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** met l'accent sur la logique de coopération internationale qui constitue une impérieuse nécessité. Celle-ci doit porter sur l'ingénierie et l'accompagnement en la matière, au profit des acteurs. Elle plaide en faveur d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. Il convient en effet de penser ces politiques à l'aune de la Méditerranée. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'aller vers une action

diplomatique dans le cadre d'une évolution institutionnelle. Ce point doit être pris en considération et il est indispensable de s'affranchir parfois de l'Etat français. Cela implique que cette dimension trouve une traduction dans les politiques mises en œuvre, celles-ci ne sauraient se limiter à la recherche de financement.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** observe que la Corse ne maîtrise pas les logiques d'accords internationaux et ces logiques ne sont pas celles de l'île, tout particulièrement lorsqu'elles concernent le militaire et l'économique.

**M. BENEDETTI** partage l'idée d'une coopération mais il constate cependant que **la Collectivité de Corse** n'a jamais fait le nécessaire. Il cite la problématique de l'Agence de l'Eau au titre de laquelle aucun projet n'a été déposé.

A cet égard, il rappelle :

- que 10 000 personnes meurent chaque année à cause du manque d'eau,
- qu'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable,
- que deux milliards et demi de personnes ne bénéficient pas de l'assainissement.

Dans cet esprit, **M. BENEDETTI** souhaite que des opérations de collaboration soient entreprises et qu'un projet d'envergure soit déposé en 2024.

**M. ANGELINI** constate qu'une tension subsiste entre une lecture géopolitique et stratégique qu'il considère légitime et une lecture technique dédiée à des grands enjeux. Le rapport en cause lui apparaît comme un point d'entrée qui tente de concilier les deux approches. Cela étant et à statut constant, il est possible de poser une stratégie plus dynamique et des leviers sont à activer mais en conservant à l'esprit la nécessité de les concilier.

**M. ANGELINI** note que l'institution avait engagé des dispositifs avant 2015 mais qu'un manque de visibilité demeure. Une reprise de ces actions entamées est une obligation. Quoi qu'il en soit, il propose une ingénierie transversale afin de mettre en œuvre des politiques conjointes même s'il n'est pas opposé à une politique sectorielle à la condition expresse de s'affranchir des travers idéologiques.

**M. ANGELINI** prend soin de saluer la consule générale du Maroc et souligne que la Corse, en ces temps troublés, a vocation à se construire dans le principe de l'ouverture mais en demeurant ce qu'elle est. Il concède que cela oblige à des contorsions et à des ajustements. Des retards se sont également accumulés.

**M. ANGELINI** dit que le groupe **Avanzemu** s'inscrira en soutien de ce projet mais qu'il ne manquera pas de formuler des propositions complémentaires.

**Mme MATTEI** remercie Mmes FOLACCI et SALINI pour leurs implications.

S'agissant des dispositifs antérieurs à 2015, elle précise qu'il s'agit d'être efficace dans la mise en place mais également dans le suivi.

Répondant à **M. CAITUCOLI**, elle adhère aux propos de l'intéressé qui a évoqué l'aspect humain de la coopération décentralisée. Il est nécessaire d'échanger et d'avoir un dialogue fluide pour pérenniser les politiques publiques.

Elle rejoint les angoisses dont a fait état **M. LUCCHINI**, tout comme elle souscrit au contenu de l'intervention de **Mme GIACOMETTI PIREDDA**. Cela étant, ce sont les prémisses de l'autonomie actuellement mais une fois acquise, celle-ci permettra la signature d'accords internationaux. En tout état de cause, l'exécutif recherche la mise en place d'une coopération internationale décentralisée.

**Mme MATTEI** est favorable au principe d'attractivité globale et un travail a été engagé sur la transversalité. Elle achève son intervention en évoquant la coopération corso-sarde.

**M. GIOVANNANGELI**, répondant à **M. BENEDETTI**, souligne qu'une histoire existe au niveau de **l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** avec la coopération. Un temps abandonné, celle-ci est désormais relancée. Ainsi et en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau, un ingénieur de l'établissement est actuellement en Egypte. S'agissant de la création d'une Agence de l'Eau de la Corse, **le Conseil exécutif** a inscrit cet objectif dans ces projets.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** ne manque pas d'adresser un salut amical aux personnalités présentes dans la tribune réservée aux invités et de remercier chaleureusement **Mme MATTEI**. Il confirme que la majorité territoriale essaye avec constance, abnégation et patience de

changer de paradigme même si des choses ont été réalisées précédemment. La perspective de l'autonomie ouvre effectivement de nouveaux chemins. **Le Président SIMEONI** cite à cet effet la culture de l'olivier que des Japonais sont venus observer ainsi que la connexion établie avec le Québec.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** souligne que le périmètre stratégique de l'action de l'institution est la Méditerranée constituée des îles mais aussi de la Toscane et de la Ligurie notamment. Il y a lieu d'intégrer la rive sud. Il déplore à ce sujet que d'aucuns veulent la guerre, opposer les religions, alors que d'autres s'évertuent à construire la paix. La mer ne peut constituer un fossé. La coopération avec le Maroc va au-delà de l'aspect technique. Une histoire commune existe avec l'épisode de la Libération et avec la présence en Corse d'une forte communauté marocaine. Il est indispensable d'établir un lien pérenne et fort avec ce pays.

**Le Président SIMEONI** remercie les services qui ont effectué un excellent travail sur ce dossier et il ajoute que **le Conseil exécutif** s'attachera à leur donner les moyens pour mener à bien cette opération.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met le rapport aux voix.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph

**SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

**RAPPORT 135**

**Raportu n° 135 : Rinforzu, allarghera è annualizazione di i ligami aerii à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi.**

**Rapport n° 135 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux.**

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** lit le rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Elle informe qu'elle a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme CHIARELLI LUZI** ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** dont elle a donné lecture du rapport, a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**M. QUASTANA** insiste sur la cohérence du dispositif dont il souligne cependant le caractère prématuré. Le principe de l'étalement de la période touristique constitue une excellente initiative et fait l'objet d'un large consensus. Néanmoins, il s'interroge sur trois points :

- une étude de marché sur l'attractivité a-t-elle été réalisée au préalable ?
- une réflexion a-t-elle été conduite concernant le système à mettre en place ?
- les structures et les socio-professionnels sont-ils prêts ?

**M. QUASTANA** suggère l'organisation d'une grosse campagne de promotion dès lors que ces trois conditions sont satisfaites.

**M. Antoine POLI** met l'accent sur l'annualisation. L'allongement de la période touristique confère de multiples bénéfices qu'il décline.

**Mme NIVAGGIONI** préside la séance en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

**M. Antoine POLI** estime qu'une telle perspective constitue une solution pour résoudre le problème de l'emploi précaire notamment. Le rapport présente des avantages en matière sociale et environnementale. A terme, il convient de mettre en place une stratégie coordonnée. Par ailleurs, il est satisfait du fait que les recettes fiscales soient susceptibles d'augmenter

**La Présidente MAUPERTUIS** assure de nouveau la présidence de la séance de **l'Assemblée de Corse**.

**M. Antoine POLI** salue la qualité des documents annexes et considère que ce dossier transversal permet de développer l'économie, le tourisme représentant 40% du PIB. Cela va générer des recettes.

**Mme COMBETTE** se félicite de cette initiative qui émane d'une prise de conscience tardive. La vision développée au sein de ce rapport est défendue depuis toujours par le groupe **Un Soffiu Novu**. Il s'agit là de la reconnaissance du tourisme comme activité pérenne. Elle note cependant la présence de lacunes juridiques et financières importantes qu'elle décline. Elle prône l'idée d'une modulation dynamique de la taxe de transport pour restaurer la compétitivité. Le projet d'achat de flux laisse effectivement entendre que la Corse manque d'attractivité et qu'il est nécessaire de subventionner les compagnies extérieures, cela au détriment d'Air Corsica.

**Mme COMBETTE** qualifie le document de rapport d'opportunité. Il se présente comme une réponse instantanée à une demande pressante. Elle s'interroge sur le délai de mise en œuvre, soit douze mois. Elle ajoute qu'un amendement a été déposé et qu'il sera défendu par **M. MELA**.

**M. GHIONGA** est favorable à la régulation du transport privé. Les Corses auront la possibilité de se rendre plus facilement à l'étranger. Il votera le rapport mais s'étonne de l'absence de **l'Office de l'Environnement de la Corse** dans le comité de coordination.

**Mme BOZZI** dit que la saison sera compliquée et que les tarifs sont trop

chers. Elle est satisfaite de la réaction des socioprofessionnels et se déclare convaincue que cette procédure innovante permettra un étalement de la période touristique. Elle ne doute pas de l'aptitude des intéressés à accueillir ce nouveau flux touristique, ceux-ci disposent de bonnes capacités d'adaptation. Cette opération de relance économique est la bienvenue. Elle évoque à son tour l'amendement.

**M. BENEDETTI** ignore si ce rapport qui parvient à **l'Assemblée de Corse** dans une conjoncture morose est une bonne mesure. Il avoue qu'il aurait probablement déposé des amendements dans un autre contexte. Le dispositif est ambitieux mais il y a lieu de veiller à éviter les flux actuels.

Dans cet esprit, **M. BENEDETTI** évoque les transferts possibles de passagers d'un aéroport à un autre au regard des tarifs. En tout état de cause, la mesure n'est pas équilibrée et elle n'est pas gratuite. Il adhère au fait que d'autres destinations différentes de celles qui sont habituellement desservies, soient prévues. A l'étranger, il suggère Olbia mais aussi le Maroc et ainsi d'autres continents. L'analyse mérite d'être approfondie.

**M. BENEDETTI** exhorte à la vigilance au regard des sommes affectées par **la Collectivité de Corse** et à la sous-utilisation de la flotte d'Air Corsica.

**M. MELA** rappelle que le tourisme est un bienfait pour la Corse et ajoute que ce constat est aujourd'hui unanime. Il regrette l'absence d'une véritable politique touristique et qualifie la politique actuelle d'économie de cueillette. L'importance du phénomène touristique méritait une vraie prise en considération et non pas une action sous la pression. Il en va de même sur d'autres sujets. Il rassure celles et ceux qui craignent que cette initiative n'entraîne des problèmes budgétaires. A titre d'exemple, il cite une opération conduite en 2008 à Porto-Vecchio qui s'est avérée particulièrement fructueuse. Pour ce qui porte sur l'amendement, il s'agit après l'article 2 de la délibération, d'insérer un nouvel article ainsi rédigé :

« **ARTICLE 3** :

***PRECISE** qu'en sa qualité d'actionnaire majoritaire d'Air Corsica, la Collectivité de Corse poursuit l'objectif de diversification de l'offre pour que l'avenir de la compagnie ne soit pas lié aux seules délégations de service public entre la Corse et le continent au titre de la continuité territoriale, ni aux concessions découlant du présent achat de flux.*

**DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager une étude portant :

- *D'une part, sur un mode de gestion alternatif aux dessertes aérienne et maritime de la Corse par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble ;*
- *D'autre part, sur les conséquences économiques et budgétaires d'une modulation à la baisse de la taxe sur les transports en période hivernale pour alléger le coût du transport pour les résidents qui sont majoritaires durant cette période ;*

**SOUHAITE** que les conclusions de cette étude soient présentées avant la fin de l'année 2024. »

En conséquence, l'article 3 devient l'article 4.

**M. ANGELINI** se félicite de cette bonne inflexion dans le discours mais observe que la question du réceptif et du paracommercialisme n'a pas été abordée. Il déclare que l'offre de transport en Corse, maritime et aérien confondus, est fragilisée par ses fondements historiques. Il exprime de craintes et des réserves et incite à une réflexion ouverte et rapide :

- sur la taxe de transport,
- sur les obligations de service public compensées,
- sur le *management*.

**M. ANGELINI** mentionne qu'il s'agit du début d'un parcours et évoque la nécessité de débats aux plans du nautisme et du golfique. Quoi qu'il en soit, le groupe **Avanzemu** votera le rapport.

Un court débat a lieu sur les temps de parole entre **la Présidente MAUPERTUIS** et **M. ANGELINI**.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** fait observer que le rapport se situe à mi-chemin entre une politique de transport et une politique touristique. Le transport ne se résume pas au seul tourisme et il est nécessaire de faire montre de vigilance sur le modèle touristique. Pour elle, l'extension de la saisonnalité ne se décrète pas et elle n'est pas persuadée de l'efficacité du dispositif proposé en la matière. Elle attire l'attention également sur le phénomène de surtourisme. En tout état de cause, la mesure ne s'inscrit pas dans un écosystème global et ces dispositions cosmétiques sont

capables de fragiliser l'existant alors qu'un vrai débat est nécessaire sur la politique des transports, sur la vision touristique et sur les stratégies.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** invite à sortir de la logique de l'aumône et à poser une réflexion sur la problématique fiscale.

**M. POZZO di BORGIO** constate de nombreux points de convergence et appelle à se concentrer sur le cœur du rapport : le besoin d'une activité assortie de l'allongement de la saison. Cela implique l'achat de flux. La majorité territoriale défend cette vision du tourisme et constate que **l'Agence du Tourisme de la Corse** y travaille. Le rapport s'inscrit dans le temps long et s'impose comme une force motrice pour garantir aux socioprofessionnels une vraie saisonnalité étalée. L'achat de flux constitue une réponse cohérente et ouvre le champ des possibles. La majorité territoriale est opposée au tourisme de masse concentré sur deux mois. Ce dispositif permettra d'exploiter de nouveaux segments de marché, et notamment ceux liés au tourisme culturel ou d'affaires.

**M. POZZO di BORGIO** indique que l'achat de flux est une obligation et que cela conduira à l'indépendance économique. En cela, ce rapport s'inscrit dans la transversalité. Il procède ensuite à des comparaisons avec la Sicile et la Sardaigne.

Pour ces motifs, **M. POZZO di BORGIO** formule le vœu pour que ce rapport soit voté à l'unanimité des présents. Un travail sera engagé dans les mois qui suivent. S'agissant d'Air Corsica, cette disposition apparaît comme une opportunité de redéployer son activité et de s'ouvrir à d'autres destinations. La compagnie sera ainsi en mesure d'entamer sa mutation.

**M. POZZO di BORGIO** conclut en précisant que le groupe **Fà Populu Inseme** accompagnera le **Conseil exécutif de Corse** dans cette démarche.

**M. CAITUCOLI** se félicite de cette initiative. Il constate que la politique conduite par **l'Agence du Tourisme de la Corse** a permis la restructuration des offices de tourisme. L'offre touristique en matière culturelle hors saison sera dynamisée. Il souligne qu'il convient de disposer de 12 000 euros pour armer un ATR et il estime que le risque encouru concernant l'achat de flux est nul. Il observe qu'il manque une liaison avec les aéroports de Bâle et de Zurich.

**La Présidente MAUPERTUIS** informe les élus qu'elle est tenue de se rendre sur un plateau télé et pourrait être, en conséquence, susceptible

de s'absenter avant la fin de l'examen du présent rapport.

**Le Président SIMEONI** qualifie le rapport de porte d'entrée et estime qu'il y a autour de ce document une forme d'unanimité assortie de réserves et d'interrogations. Cette unanimité existe à **l'Assemblée de Corse** mais également à la CCI et au niveau de la Chambre des Métiers au travers de la quasi-totalité des socioprofessionnels du tourisme. L'enjeu économique est important. Le rapport établit en effet un équilibre entre l'offre de transport et la nécessité d'un développement durable.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** estime qu'il est injuste de dire que rien n'a été accompli en matière de tourisme. Le travail engagé par **la Présidente MAUPERTUIS** alors qu'elle présidait l'agence considérée se poursuit. Celui-ci s'inscrit contre la spéculation et le gigantisme, en faveur du peuple corse, pour la défense des ressources insulaires et des sites.

**Le Président SIMEONI** ne manque pas de rappeler que tous les groupes sont représentés au niveau des conseils d'administration de **l'Office des Transports de la Corse** et de **l'Agence du Tourisme de la Corse**. Il décline les ateliers de travail qui ont été mis en place avec les chambres consulaires. Pour autant, il convenait d'éviter de présenter un rapport finalisé. Le cas échéant, il aurait été la source de critiques légitimes.

**M. VANNI** assure la présidence de la séance en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** poursuit et indique que les destinations les plus prometteuses ont été identifiées. Dans cette perspective, il appartient à l'exécutif de sécuriser le dispositif et de débiter le travail. A l'issue, **l'Assemblée de Corse** sera de nouveau saisie.

S'agissant de l'amendement, **le Président SIMEONI** préfère que le rapport soit voté en l'état. Sur le maritime, il est convaincu du bien-fondé de la compagnie régionale mais sa mise en place ne peut être envisagée actuellement. Une réflexion mérite d'être engagée. Pour ce qui concerne la baisse de la taxe de transport, il y a lieu de s'orienter vers des travaux conduits sous l'égide de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** s'étonne des propos tenus sur la problématique de l'attractivité. Cette dernière résultera de la mise

en place des flux. Cela étant, il demande que l'amendement soit retiré car il affaiblit le contenu du rapport, le parasite et l'obscurcit. Aussi, il émet un avis défavorable sur ce texte.

**M. MELA** constate que le groupe **Un Soffiu Novu** est toujours sollicité par l'exécutif pour procéder au retrait des amendements qu'il dépose et est contraint de s'en remettre à des engagements verbaux qui ne sont pas respectés ensuite.

**M. ANGELINI** est favorable à un complément plutôt qu'à une alternative. Il propose le sous-amendement suivant. Le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'amendement est modifié comme suit :

« **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager une étude portant :

- *sur un mode de gestion alternatif aux dessertes aérienne et maritime de la Corse par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble ;*
- *sur les conséquences économiques et budgétaires d'une modulation à la baisse de la taxe sur les transports en période hivernale pour alléger le coût du transport pour les résidents qui sont majoritaires durant cette période ;*
- *sur la nature de l'attractivité de la destination Corse. »*

**Le Président SIMEONI** demeure défavorable à l'amendement proposé même sous-amendé.

**Mme CASANOVA-SERVAS** se déporte.

**M. BENEDETTI** refuse un système de concession et d'« uberisation ». Ce dernier est malvenu et ne s'inscrit pas dans la logique politique défendue par le groupe politique qu'il préside. Il n'est pas à la hauteur de la proposition du rapport concernant l'attractivité.

**M. VANNI** demande aux élus de se prononcer sur l'amendement dont il s'agit incluant la suggestion de **M. ANGELINI**.

**Sont absents : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et M. Romain COLONNA.**

**L'Assemblée de Corse a rejeté.**

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**N'a pas participé : M. Pierre GHIONGA.**

**POUR : 23**

**CONTRE : 37**

**ABS. : 0**

**NP : 1**

**M. MELA** sollicite une suspension de séance à 19 heures 01. La séance reprend à 19 heures 25.

**Mme COMBETTE** précise que le rapport révèle une prise de conscience par l'actuelle majorité de l'importance de l'activité touristique, celle-ci constituant en effet la base de notre économie. Pour ce motif mais tout en s'étonnant du refus d'insérer l'amendement au texte, elle dit que le groupe **Un Soffiu Novu** votera le rapport.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.**

**Sont absents : Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et M. Romain COLONNA.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 124**

**Raportu n° 124 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2021-2022 per l'annu 2022.**

**Rapport n° 124 : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public maritime 2021-2022 pour l'année 2022.**

**Mme MATTEI présente le rapport.**

**M. Jean-Michel SAVELLI** s'étonne notamment que le document explique le déficit en évoquant simultanément le COVID et les problèmes d'équilibre. Il évoque aussi des problèmes d'analyse comptable.

**M. BENEDETTI** déplore l'absence du rapport d'audit et estime que celui-ci aurait dû être annexé au rapport. Cela est susceptible de donner lieu à plusieurs interprétations. A l'instar de **M. Jean-Michel SAVELLI**, il regrette que l'analyse comptable porte sur les cinq lots fusionnés alors qu'il y a cinq marchés, cinq analyses des offres, cinq compensations. Il aborde enfin la question du carburant concernant le maritime. Le marché est unique et il observe une différence de prix entre la Compagnie Méridionale de Navigation et la Corsica Linea.

**M. BENEDETTI** conclut en précisant qu'il aurait voté contre ce rapport s'il ne s'agissait pas d'un simple rapport d'information. Il réclame néanmoins les documents correspondants et des explications de la part de la Compagnie Méridionale de Navigation.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** éprouve des difficultés à comprendre le contenu du rapport et des pièces annexes. Elle constate une vraie opacité sur les prix des carburants.

**Mme MATTEI** mentionne tout particulièrement le secret professionnel qu'il y a lieu de respecter. Elle indique qu'elle reviendra vers les élus pour de plus amples éléments d'explication. En tout état de cause, l'institution se dirige vers un modèle plus vertueux.

**L'Assemblée de Corse** prend acte.

### **RAPPORT 125**

**Raportu n° 125 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu aeriu 2020-2023 per l'annu 2022.**

**Rapport n° 125** : Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public aérienne 2020-2023 pour l'année 2022.

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**.

**L'Assemblée de Corse** prend acte.

### **RAPPORT 128**

**Raportu n° 128 : Mudifica di a deliberazione n° 18/387 AC di**

**l'Assemblea di Corsica di u 25 d'ottobre di u 2018 chì approva a pulitica di i prezzi nantu à u retale di carri è di treni di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 128** : Modification de la délibération n° 18/387 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation de la politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse.

**Mme MATTEI** présente le rapport.

**M. VANNI** sollicite les suffrages des élus.

**Sont absents** : Mmes et MM. Marie-Claude BRANCA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA et Jean-Louis SEATELLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 54**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** fait adopter la dérogation au régime du temps de travail pour les personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

Il suspend la séance à 20 heures 00 et fixe la reprise au vendredi 31 mai 2024 à 9 heures 30.

### **SEANCE DU 31 MAI 2024**

**La Présidente MAUPERTUIS** ouvre la séance à 10 heures 00.

### **LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

#### **RAPPORT 129**

**Raportu n° 129 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa.**

**Rapport n° 129 :** Modification du règlement des aides au titre de la langue corse.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme FAGNI** donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** informe les élus que le rapport n'a pas été présenté en **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Les services n'étaient pas présents.

**Mme PIETRI** demande à défendre son amendement.

**La Présidente MAUPERTUIS** précise que le texte n'est pas parvenu au sein des services du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

**Mme PEDINIELLI** procède à un commentaire des fiches et critique tout particulièrement le fait que **le Président du Conseil exécutif de Corse** soit autorisé à modifier les annexes du règlement proposé sans que cela ne soit entériné par l'assemblée délibérante.

**M. LUCIANI** informe **la Présidente de l'Assemblée de Corse** que le groupe **Avanzemu** envisage de déposer un amendement.

**La Présidente MAUPERTUIS** fait une observation concernant les horaires. Ceux-ci ne sont jamais respectés, ainsi la séance a débuté avec une demi-heure de retard. Elle ajoute que des dispositions sont prévus dans le règlement intérieur de l'institution s'agissant du dépôt des amendements. Elle appelle les élus à respecter les délais.

**M. LUCIANI** présente l'amendement. Il convient de modifier le contenu d'une case du règlement d'aide dans la version corse :

Rimpiazzà, pagina 51 di a dilibarazioni, pà i binifiziarìi, « Associu leghji 1901 » da « *Parsoni murali di drittu publicu o privatu* ».

Puis dans la version française :

Remplacer, page 109 de la délibération, pour les bénéficiaires, « Associations Loi 1901 » par « *Personnes morales de droit privé ou public* ».

Par ailleurs, il y a lieu de supprimer l'article 2 de la délibération.

**M. LUCIANI** dit que cela permet de conserver 80% du règlement initial. Il évoque ensuite l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** dont il souligne la pertinence. Il met l'accent sur le manque de moyens matériels et humains de la direction de la langue corse. Cette dernière n'a pas la capacité d'accomplir les missions qui lui sont dévolues et il préconise le doublement des effectifs. Il note l'absence de contrôle et d'évaluation. En tout état de cause, cela nuit à la bonne mise en œuvre des politiques publiques initiées.

**Mme NIVAGGIONI** insiste sur les faiblesses du dispositif initial. Dans cet esprit, il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche progressive. La période actuelle est une phase de transition. Elle rappelle en substance qu'un rapport d'orientation a été présenté aux élus et qu'un important travail a été produit par les commissions organiques concernées. La politique dans le domaine de la langue corse prend un nouveau chemin et une nouvelle dimension.

**Mme PIETRI** émet des critiques sur le contenu de l'article 2 du projet de délibération et affirme qu'elle a déposé un amendement en bonne et due forme.

**La Présidente MAUPERTUIS** répond que **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** n'a pas encore été rendu destinataire de ce texte.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** reprend les propos de **Mme NIVAGGIONI** et ajoute que l'actuelle majorité est passée d'une politique de la langue à une politique linguistique. Il envisage de nouveaux échanges entre **l'Assemblée de Corse** et **le Conseil exécutif** pour aboutir à un dispositif totalement finalisé à la fin du mois de juillet 2024. Aussi, le règlement en cause est une disposition intermédiaire rendue nécessaire pour éviter de contracter des retards de mise en œuvre au mois de septembre.

**Le Président SIMEONI** fait remarquer que les dispositions de l'article 2 permettront d'éviter de saisir **l'Assemblée de Corse** pour de simples aménagements techniques. Dans cette perspective, il propose un amendement du **Conseil exécutif** et délivre un avis favorable s'agissant de celui déposé par le groupe **Core In Fronte** qui propose de supprimer la fiche 19 de la page 9 concernant les appels à projets et la remplacer par « *Classes à projets artistiques, culturels et scientifiques (1<sup>er</sup> degré)* ». Les intéressés estiment en effet que le maintien du dispositif en cours, comme son fonctionnement ont prouvé son efficacité, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle politique linguistique.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** considère que la question de l'évaluation des politiques publiques se pose dans tous les domaines d'intervention de l'institution et, par conséquent, dans celui relatif à la langue corse. Par ailleurs, il est conscient que la politique en cause trouvera une traduction opérationnelle si et seulement si la direction est renforcée. Cela est une nécessité absolue mais qui doit intervenir au terme d'un dialogue préalable. Rappelant que ladite direction est affectée par des absences liées à des maladies, il précise qu'il subsiste aussi des raisons structurelles.

**Le Président SIMEONI** propose un amendement à l'article 2 du projet de délibération qui consiste à préciser que **le Président du Conseil exécutif** est habilité à modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides, « *dans le cadre des délégations d'attributions accordées par l'Assemblée, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une modification substantielle* ». En revanche, il émet un avis défavorable à l'amendement déposé par le groupe **Avanzemu**. Il est opposé au fait que des structures de droit privé s'approprient le label « Case di a lingua ». Ce dernier doit nécessairement être porté par des associations et non pas des structures commerciales.

**M. LUCIANI** insiste pour qu'il soit procédé à une remise à parité en modifiant la fiche concernée.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** indique à l'intéressé qu'il y a lieu dans l'immédiat de se prononcer sur la proposition **du Président du Conseil exécutif de Corse**. Elle résume son contenu.

**M. Pierre POLI** demande une suspension de séance.

Cette dernière est suspendue à 10 heures 55.

La séance reprend à 11 heures 30.

**La Présidente MAUPERTUIS** informe les élus qu'une réunion de concertation a eu lieu entre **le Président SIMEONI** et les représentants des groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** rappelle à nouveau qu'il ne voit aucun obstacle à insérer l'amendement du groupe **Core In Fronte** et qu'il préconise une modification de l'article 2 du projet de délibération telle qu'énoncée précédemment.

**M. LUCIANI** procède au retrait de l'amendement du groupe **Avanzemu**.

**M. FILIPPI** se déporte.

- **129-1- Vote de l'amendement du groupe Core In Fronte :**

**La Présidente MAUPERTUIS** met aux voix cet amendement.

**Sont absents : Mmes et M. Anna Maria COLOMBANI, Petru Antone FILIPPI et Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

L'amendement est adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,**

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 60  
 CONTRE : 0  
 ABS. : 0  
 NP : 0

- **129-2- Vote de l'amendement du Conseil exécutif de Corse :**

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'amendement considéré.

**Sont absents : Mmes et M. Anna Maria COLOMBANI, Petru Antone FILIPPI et Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

L'amendement est adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul**

PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 60  
 CONTRE : 0  
 ABS. : 0  
 NP : 0

- 129-3- Vote du rapport amendé :

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix par la Présidente MAUPERTUIS.

Sont absents : Mmes et M. Anna Maria COLOMBANI, Petru Antone FILIPPI et Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** indique qu'il est impératif d'arriver à l'heure et d'assister aux réunions des commissions organiques. Cette remarque vaut pour l'exécutif, les membres de l'assemblée délibérante mais aussi les services.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /**  
**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**RAPPORT 134**

**Rapportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamento di u lavu di Calacuccia.**

**Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia.**

**M. GIOVANNANGELI** présente le rapport.

**Mme CHIARELLI LUZI** dit que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** ainsi que **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme NIVAGGIONI** se déclare satisfaite de cette convention. Elle fait l'historique de la construction du barrage en 1965 qui s'est traduite par un véritable traumatisme au sein de la population. Des châtaigniers ont été abattus et le verger du Niolu a été englouti. Les opérations ont été accompagnées de tirs de mine. Il n'existait pas à cette époque de ressort citoyen d'autant que cette période s'est caractérisée par un exode rural massif et par un exil massif des forces vives de l'île. L'édification de cette infrastructure hydraulique a constitué un choc générationnel et de civilisation. Dans cette microrégion où demeurent des sentinelles, ce traumatisme est inscrit dans la mémoire collective. Une véritable ville s'est installée pendant trois longues années. Par ailleurs, la population n'a pas eu de retour et de ce fait EDF n'est guère appréciée.

Eu égard à cela, il n'est pas étonnant que la prise de conscience de la Corse ait jaillit de cette terre, considère **Mme NIVAGGIONI**. A cet effet, elle rappelle également l'action déterminante de **M. ACQUAVIVA** en

2008 alors qu'il était maire de Lozzi. Il a signé une convention avec d'autres édiles du territoire et il en a fait valoir les atouts.

**Mme NIVAGGIONI** constate que l'actuel projet de convention est un document constitué d'une convergence de tous acteurs. A l'initiative de certains, l'agriculture et l'élevage vont être relancés. EDF a compris le message et est partie prenante. Elle mentionne néanmoins un élément négatif, l'absence de droit de réserve de l'eau au bénéfice des communes.

**Mme COGNETTI-TURCHINI** salue la qualité du document. Elle est convaincue que tout est envisageable dès lors que l'ensemble des acteurs sont en synergie. A ce titre, elle évoque la mise en valeur du territoire et notamment au travers de la mise en place d'un tourisme durable. Le déclin du Niolu n'est plus inexorable et il est évident que les espaces ruraux disposent d'atouts. Dans cet esprit, elle invite les élus à Calacuccia où se tiendra « A Chjamà di a muntagna » les 29 et 30 juin 2024.

**M. BENEDETTI** observe que le projet parvient à remettre la problématique environnementale dans un projet industriel lourd. Cela étant, le problème de l'usage effectif de l'eau se pose avec acuité. Celui-ci se pose dans le Rizzanesi mais également dans le Niolu. Plus généralement, il s'agit de la question de la réappropriation des ressources en eau. A terme, il convient de reprendre toutes les concessions avec EDF.

**M. BENEDETTI** plaide en faveur d'une résorption des inégalités entre les communes concernant la partie environnementale, certaines d'entre elles ne percevant rien. Il préconise le lancement d'une enquête financière et administrative pour parvenir à modifier cette répartition. S'agissant du volet hydraulique, il recommande de faire confiance aux ingénieurs. Il invite également à classer l'aire en cause en catégorie 1 et évoque la gestion d'un juste retour.

**M. ACQUAVIVA** insiste sur le paradoxe du mal développement et rappelle que la concession signée en 1964 n'a pas été respectée à l'époque. Cet épisode s'achève désormais grâce à l'action engagée par les maires du territoire il y a douze ans à présent. Ce dispositif est reproductible sur d'autres territoires et cette pratique de la concession constitue la règle dans d'autres massifs français. Il s'agit donc d'une mise à niveau.

**M. ACQUAVIVA** ajoute que dans la perspective d'une évolution institutionnelle, **la Collectivité de Corse** serait en mesure de devenir concessionnaire et se substituer à EDF. Il partage par ailleurs l'idée d'une juste rétribution car il existe une déficience.

**M. LACOMBE** qualifie la convention cadre de document de l'espoir et de la réparation. Cependant, il ne convient pas de présenter cette affaire sous un seul angle. L'idée consistait en effet il y a soixante ans, à produire de l'électricité pour la Corse.

**M. LACOMBE** admet que certains aspects n'étaient pas pris en considération. Cependant, le fait que l'institution devienne à terme propriétaire des ouvrages nécessite de s'interroger au préalable sur les moyens financiers et mérite l'engagement d'une réflexion concernant les investissements de **la Collectivité de Corse** sur les projets de production électrique.

**M. LUCIANI** aborde la problématique du mouvement de désertification qui est général. La question de la récupération des outils de production électrique se pose avec acuité malgré les positions des souverainistes français. Il est également sensible à l'absence de retour pour les communes de petite taille.

**M. LUCIANI** se félicite de ce projet à condition d'aller plus loin.

**M. LUCCHINI** prononce quelques mots sur la gouvernance et mentionne qu'il existe une technique de récupération de l'eau en circuit fermé. Cette dernière pourrait être mise en place en Corse.

**M. GIOVANNANGELI** est convaincu que la représentation territoriale a la capacité de devenir l'autorité concédante. Cette idée s'inscrit dans le cadre de l'autonomie. S'agissant des financements, il existe un projet de 80 millions d'euros déjà fléchés. Des dispositifs sur la petite et moyenne hydraulique seront présentés prochainement. L'exécutif dispose d'une vision d'approche territoriale du dossier avec une vraie perspective de développement.

**Le Président SIMEONI** insiste sur l'ancienneté de ce dossier et sur la nécessité de féliciter les élus et d'autres acteurs mais aussi EDF. Tous se sont mobilisés pour que ce projet extrêmement politique aboutisse. Ce dossier ne concerne pas le seul Niolu, il regarde aussi l'histoire de la Corse et de son peuple, maltraité durant des dizaines d'années sur tous les plans. Cela ne relève pas d'une volonté politique affirmée mais il s'agit d'un fait.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** note qu'une détermination commune permet d'aboutir. Un pas a été désormais franchi même s'il reste beaucoup à faire alors que des attitudes ont évolué de façon notable. Il est indispensable de poursuivre avec cette opiniâtreté. Le travail à accomplir est transversal. La majorité a une vision globale et ce rapport n'est pas celui du seul Niolu.

**Le Président SIMEONI** manifeste son inquiétude quant à la construction de la centrale du Ricantu. De notables retards ont été contractés :

- l'arrêté de la commission de régulation de l'énergie (CRE) n'a toujours pas été signé ;
- le gouvernement s'engage dans une course aux économies budgétaires qui est susceptible d'avoir un impact sur l'énergie et la centrale du Ricantu.

Sur ces points, il n'a pas manqué d'interroger le préfet de Corse. Ses réponses ont été rassurantes. Le Ricantu demeure une priorité de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et l'arrêté en cause serait signé dans les prochains jours. La centrale du Ricantu ne serait pas intégrée dans le périmètre des économies à réaliser prévues par le Gouvernement. Cela étant, **le Président du Conseil exécutif de Corse** dit qu'il prendra soin d'écrire au ministre compétent afin de disposer d'assurances complémentaires. Il informera naturellement **l'Assemblée de Corse** sur la teneur de la réponse obtenue. Il remercie publiquement le préfet de Corse pour la célérité de celle qu'il a formulé.

**La Présidente MAUPERTUIS** soumet le présent rapport aux suffrages des élus.

**Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa**

**DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** suspend la séance à 12 heures 40 et fixe la reprise à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 03.

**Mme PONZEVERA** fait office de secrétaire de séance.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** adresse un salut amical aux sapeurs-pompiers qui sont présents dans la tribune réservée aux invités. Elle rend hommage à Mme Aghjitella-Pascale PIETRI-MISTRE, ancienne conseillère générale de la Corse-du-Sud récemment décédée.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT 126**

**Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periodu 2024-2033.**

**Rapport n° 126 : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033.**

**M. PAOLINI** présente le dossier. Il mentionne les avis favorables émis respectivement par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** et **la Chambre des Territoires** sur ce dossier. Il

donne lecture de quelques extraits de celui du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse.**

**M. VANNI** préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS.**

**Mme CHIARELLI LUZI** évoque l'avis favorable délivré par la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** lit l'avis de la **Chambre des Territoires.**

**M. PAOLINI** ajoute que des éléments contenus dans l'avis considéré ont été repris dans le projet de délibération.

**M. GUIDONI** constate que le plan reprend des actions qui se sont toujours faites. Après avoir dit que les quatre objectifs sont parfaitement détaillés, il insiste sur le rôle essentiel des forestiers-sapeurs qui n'interviennent que sur des feux naissants. Il soulève la question des moyens aériens, la flotte vieillissante composée de onze appareils est basée à Nîmes. Il est interpellé par l'article 3 du projet de délibération. La demande en cause mérite d'être développée et précisée. Par ailleurs, il souhaite savoir combien de communes et d'EPCI ont contractualisé.

**M. CAITUCOLI** considère comme essentielle la préservation du pourtour des villages. Il existe une connexion avec le projet de maraîchage qui amène à l'autonomie alimentaire. Il conclut en revenant sur la problématique de la gestion de l'eau.

**M. Pierre POLI** note la grande qualité du rapport et félicite l'exécutif. Le plan est cohérent et structuré Il rappelle le rôle du maire et la question de l'obligation de débroussaillage qu'il est difficile de mettre en œuvre. Les communes tentent de travailler en ce sens avec tous les acteurs impliqués : chasseurs, agriculteurs, sportifs. Il rend un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers, aux forestiers-sapeurs et à l'université.

**Mme NIVAGGIONI** note une amélioration incontestable en matière de traitement préventif des incendies mais il convient de demeurer humble au regard du feu. Elle est satisfaite du retour de la zone tampon qui figure à nouveau dans le document. Ce dispositif ne figurait que dans l'antépénultième PPFENI. Le plan Goliath doit trouver une suite. Pour ce qui porte sur les obligations légales de débroussaillage (OLD), il est

clair qu'une évolution législative est indispensable. Elle conclut en appelant à une gouvernance assise sur le binôme préfet / **Président du Conseil exécutif de Corse** et mentionne l'importance du suivi qui est tenu d'être régulier et annuel.

**M. LUCIANI** qualifie le travail accompli d'excellent. Il observe qu'il n'y a plus de grands incendies. Cet important travail mérite d'être conjugué avec la revitalisation des territoires. En conclusion, il évoque la coopération internationale qui est une nécessité absolue. Il y a lieu d'instruire, d'échanger et de construire ensemble.

**M. GHIONGA** souhaite connaître le nombre de forêts préservées des flammes dans le cadre du précédent PPFENI.

**M. VANNI** constate que ce plan s'inscrit dans un contexte particulier, celui du réchauffement climatique. Il fait remarquer que la méthode d'élaboration du document a changé. Le travail intègre tous les acteurs. Il évoque un retour d'expérience concernant la commune de Bastia. Les ouvrages édifiés ont permis d'éviter le pire. Il signale l'utilité des feux tactiques et du brûlage dirigé. Il insiste sur la participation de tous les acteurs à l'aménagement du territoire et sur la grande qualité des ouvrages. La bataille contre le feu doit être gagnée.

**M. PAOLINI** remercie les acteurs qui ont apporté leur contribution à la rédaction de ce document : élus, services d'incendie et de secours, services de l'Etat. Il est ravi que tous les intervenants reconnaissent l'importance de ce PPFENI. A cet effet, il rappelle au niveau de la compétence qu'il ne porte que sur la seule prévention des incendies. En ce qui concerne les moyens humains et financiers qu'il requiert, **la Collectivité de Corse** s'investit déjà pleinement. Cela s'accroîtra dans le cadre du processus d'autonomie qui est en cours. Dans l'immédiat quatre conventions sont signées et sept le seront prochainement.

**M. PAOLINI** met en évidence que l'aménagement du territoire s'inscrit dans une politique globale. Pour ce qui concerne l'obligation de débroussaillage, il appartient de réfléchir collectivement à des dispositifs innovants et d'éviter de les faire porter par les communes. Le risque de la survenance d'un mégafeu est extrêmement réduit. S'agissant de la coopération internationale, il rapporte que des opportunités existent au travers notamment du traité du Quirinal, celles-ci seront exploitées.

**M. GUIDONI** félicite **M. PAOLINI** et les deux présidents des services d'incendie et de secours pour le travail réalisé.

Mme MARIOTTI précise que la loi 3DS a assoupli les procédures d'abandon manifeste. Des procédures peuvent être engagées sur des terrains qui ne sont pas entretenus.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** met le rapport aux voix.

**Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE**

**RAPPORT 130**

**Rapport n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva.**

**Rapport n° 130 :** Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

**Mme FAGNI** indique que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

**Mme LE BOMIN** partage les objectifs mais signale un manque d'information. S'agissant de la mise en œuvre, les points 1 et 6 posent des problèmes. L'agrément passe de 55 à 39 et seize places d'accueil sont ainsi supprimées. Elle est interpellée par le ratio ETP. Elle nourrit l'impression que cette structure dysfonctionne et que les difficultés ont pour origine le management. La solution proposée par l'exécutif réside dans la réduction des effectifs à accueillir. Cela étant, elle juge bonne l'idée de réorientation mais le manque d'éléments conduit le groupe **Avanzemu** à s'abstenir.

**Mme PEDINIELLI** qualifie l'intention de louable. Mais alors que la **Présidente MAUPERTUIS** assure de nouveau la présidence de la séance, l'intervenante rappelle qu'il n'existe pas de différence entre la crèche préventive et les crèches classiques. Ainsi, les stratégies de soutien existent dans tous les établissements nonobstant leur nature. Elle s'inquiète concernant l'accueil des familles défavorisées pour lesquelles il y a lieu de prendre en considération la mobilité. Elle a le sentiment que l'on retire subrepticement l'enfant aux parents : regrouper c'est isoler. Elle partage l'avis de **Mme LE BOMIN** en ce qui concerne la gestion du personnel et elle est convaincue que la baisse du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis est la solution employée pour y remédier. De fait, le nombre d'agents, soit 25 pour 39 enfants, est trop important. Elle fait part de son scepticisme.

Néanmoins, **Mme PEDINIELLI** indique que le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport au regard des familles défavorisées mais, en sa qualité de professionnelle, elle n'est pas convaincue.

**Mme PIETRI** souscrit pleinement à ce qui a été dit et insiste sur la baisse du nombre d'agrément qui entraînera des répercussions sur les mères de famille. Elle n'est pas opposée au projet de crèche préventive mais ne comprend pas la baisse des effectifs. Elle suggère la création

d'autres établissements. Elle constate que des crèches se développent sur tous les territoires et que **la Collectivité de Corse**, en revanche, diminue les capacités d'accueil du seul établissement existant.

**Mme PEDINIELLI** réitère ses inquiétudes quant l'accueil de nuit et celui de la fin de semaine concernant les enfants défavorisés.

**Mme COGNETTI-TURCHINI** souligne que l'investissement dans la petite enfance constitue un risque fort. Les petites communes rurales rencontrent des difficultés pour mettre en place des crèches. Il serait opportun que **la Collectivité de Corse** puisse apporter un soutien financier en ce sens.

**Mme FAGNI** estime que la crèche retrouve sa vraie vocation avec ce projet. Le dispositif préventif proposé est innovant, le repérage étant effectué par le service de la protection infantile. Cette nouvelle stratégie mérite d'être encouragée. Ce projet s'inscrit dans la politique sociale initiée par **la Collectivité de Corse**, celle de la solidarité et de l'inclusion.

**Mme LE BOMIN** ne conteste pas le fond mais elle n'adhère pas au projet de supprimer seize places d'accueil.

**Mme FAZI** insiste sur le besoin de structures préventives. Il est préférable de disposer de cette catégorie d'établissement avant de basculer dans un dispositif d'aide sociale à l'enfance. Pour la mobilité, il existe des véhicules dédiés.

**Mme FAZI** ajoute que les problèmes de ressources humaines existent partout mais les personnels de la crèche en cause sont satisfaits. Elle note que la compétence en matière de crèche relève des communes. Elle conclut en mentionnant qu'il y a désormais un projet de crèche itinérante mais que les mairies n'ont pas répondu.

**La Présidente MAUPERTUIS** sollicite les suffrages des élus.

**Sont absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-**

**SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 49  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 12**

## **VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE**

### **RAPPORT 136**

**Raportu n<sup>u</sup> 136 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu rilativu à a cumposizione è u funzinamentu di i cunsiglii d'amministrazione di l'Agenze Regiunale di a Salute.**

**Rapport n° 136 : Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé.**

**Mme FAZI présente le rapport.**

**La Présidente MAUPERTUIS dit qu'il y a lieu de se prononcer sur l'urgence.**

**- 136-1- Vote sur l'urgence :**

**Sont absentes : Mmes Danielle ANTONINI, Anna Maria COLOMBANI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

L'urgence est retenue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 59**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**- 136-2- Examen du rapport :**

**M. PANZANI** insiste sur le rapport du **Conseil exécutif** qu'il qualifie d'éclairant. Il porte sur la gouvernance et le droit à la santé. Le système est en effet piloté de manière très hiérarchique et il est indispensable de le relier avec le contexte politique insulaire. Il convient de veiller à éviter de décorrélérer le processus d'autonomie de ce projet de décret.

**M. PANZANI** estime que les objectifs de l'exécutif sont parfaitement légitimes. Cela étant, la problématique de la représentation demeure. En l'état et eu égard au contenu du texte, le pouvoir de **la Collectivité de Corse** est trop faible. Une coprésidence est indispensable.

**Mme COGNETTI-TURCHINI** note que la loi 3DS renforce le pouvoir des élus locaux. Aussi, le rapport du **Conseil exécutif** tend à solliciter plus de représentation. Certes, la présence de **Mme FAZI** s'impose mais ce faisant les élus du groupe **Un Soffiu Novu** ne sont plus représentés. Dans cet esprit, il est indispensable de prévoir deux **Conseillers à l'Assemblée de Corse** et de modifier quelques termes de manière à avancer progressivement.

**M. PANZANI** fait remarquer que la désignation est effectuée par l'Association des Maires de France. Cette réserve doit être levée.

**Mme FAZI** rappelle que, lors de la crise sanitaire, l'association entre le **Président du Conseil exécutif de Corse** et la directrice de l'ARS a parfaitement fonctionné. Cela n'a pas été le cas dans nombre de régions continentales. C'est la raison pour laquelle cette demande de coprésidence a été formulée.

**Mme COGNETTI-TURCHINI** présente l'amendement dont la teneur suit :

I/ Au premier item de l'article 1 de la délibération et de la page 5 du rapport, les mots « un conseiller désigné par l'Assemblée de Corse (2 voix) » sont remplacés par les mots suivants : « *deux conseillers désignés par l'Assemblée de Corse (1 voix chacun)* ».

II/ Au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3, les mots « le cadre d'une demande de transfert progressif à » sont remplacés par les mots suivants : « *la perspective d'une gestion partagée entre l'ARS et* ».

**M. BENEDETTI** y souscrit car seule la majorité territoriale du moment serait représentée avec le texte actuel.

**Mme FAZI** donne un avis favorable mais propose le sous-amendement suivant :

Il y a lieu de remplacer « la perspective d'une » par « *pouvant passer par une étape de* ».

Ce sous-amendement recueille l'accord de **Mme COGNETTI-TURCHINI**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** engage la procédure de vote, sachant que **Mme ANTONINI** n'est pas en mesure d'y participer eu égard à sa qualité de membre du conseil de surveillance.

- **136-3- Vote du sous-amendement :**

La Présidente MAUPERTUIS met le sous-amendement du Conseil exécutif de Corse aux voix.

**Sont absentes :** Mmes Danielle ANTONINI, Anna Maria COLOMBANI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.

Le sous-amendement est adopté.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

- **136-4- Vote de l'amendement sous-amendé :**

Elle soumet aux suffrages l'amendement ainsi sous-amendé.

**Sont absentes :** Mmes Danielle ANTONINI, Anna Maria COLOMBANI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.

Il est adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

- **136-5- Vote du rapport amendé :**

**La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport amendé.**

**Sont absentes : Mmes Danielle ANTONINI, Anna Maria COLOMBANI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI,**

Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

## AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

### RAPPORT 132

**Raportu n<sup>u</sup> 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A PETRACURBARA, APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, LINGUIZETTA, OSANI, PRUPIÀ, SAN FIURENZU, SANTU PETRU DI TENDA.**

**Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A PETRACURBARA, APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, LINGUIZETTA, OSANI, PRUPRIA, SAN FIURENZU, SANTU PETRU DI TENDA.**

Le rapport est présenté par **M. ARMANET**.

**Mme CHIARELLI LUZI** mentionne l'avis favorable donné par la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme SANTUCCI** met l'accent sur l'importance de ce document. Il participe de la vision politique de la majorité territoriale et s'inscrit dans la

lutte contre la spéculation qu'elle mène. Certains espaces mentionnés dans ce rapport sont d'ailleurs fortement « anthropisés ». La prochaine étape consistera à présenter le schéma des Espaces Naturels Sensibles.

**M. BENEDETTI** se déclare satisfait de ce rapport qui constitue l'occasion de faire valoir le peu de droit dont les élus territoriaux disposent. Cela étant, il n'est pas favorable au transfert de ces terrains au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CEL). L'institution est tenue de se donner les moyens de les gérer. Pour autant, il ne remet pas en cause l'action conduite depuis de nombreuses années par le CEL mais elle doit être assumée par **la Collectivité de Corse**. Il suggère la création d'un outil interne et l'ouverture d'un chantier prospectif pour disposer d'un établissement foncier.

**M. GHIONGA** demande notamment si l'accord des communes est une obligation légale. Il partage le propos de **M. BENEDETTI** mais ajoute qu'un simple transfert de la délégation de Corse du CEL serait opportune.

**M. BENEDETTI** dit que **la Collectivité de Corse** doit absolument manifester sa volonté de gérer les espaces.

**M. ARMANET** est favorable aux propositions émises par les intervenants. Cependant, il appartient dans l'immédiat à l'institution d'agir rapidement. S'agissant de l'intégration du CEL qui un outil de préservation, elle s'effectuera avec l'évolution statutaire. Par ailleurs et en réponse **M. GHIONGA**, il confirme qu'une délibération du conseil municipal de la commune concernée est nécessaire.

**La Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le rapport.

**Sont absents : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria**

**COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 127**

**Rapport n° 127 : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà.**

**Rapport n° 127 : Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement Durable (EEDD).**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse félicite M. ARMANET par anticipation pour la grande qualité des documents appelés à être distribués aux élus. Elle prie l'intéressé d'accepter ses excuses car elle est tenue de s'absenter.**

**Mme NIVAGGIONI préside la séance.**

**M. ARMANET présente le rapport alors que ses services procèdent à la distribution des ouvrages.**

**Mme CHIARELLI LUZI fait part de l'avis favorable délivré par la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Les groupes Un Soffiu Novu et Avanzemu n'ont pas participé au vote. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.**

**Mme MOSCA** est convaincue de l'efficacité de cet outil qui renforce les dispositifs existants. Elle est fière de l'action permanente et continue du mouvement national qui, depuis les boues rouges, a su préserver son environnement. Elle cite également le PADDUC adopté en 2015 qui propose un projet de société. Elle souligne l'implication de **l'Office de l'Environnement de la Corse** dans ce domaine. Enseigner, éduquer, modifier et adapter les comportements constituent des actes essentiels.

**M. LUCIANI** qualifie la démarche d'intéressante et salue cette initiative. Il préconise la création d'une base de données en s'appuyant sur CANOPE. Le groupe **Avanzemu** votera en faveur de ce rapport tout en demeurant en attente des suites qui lui seront données. Il y a lieu de s'inscrire dans la durée.

**M. ARMANET** dit connaître l'attachement que manifeste **M. LUCIANI** pour la langue corse. Des travaux ont déjà été engagés avec CANOPE. Le service « Faune et flore » accomplit un travail sur de petits livrets qui seront remis aux scolaires. Répondant à **Mme NIVAGGIONI** sur l'application numérique dont elle sollicitait la mise en place, il la considère comme dépassée mais le livre électronique (e-book) sera utilisé.

**La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse** soumet le rapport aux voix.

**Sont absents** : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette

**MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAISTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

## **ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE**

### **RAPPORT 131**

**Raportu n<sup>u</sup> 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse.**

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

**La Présidente MAUPERTUIS** assure la présidence de la séance.

**Mme CHIARELLI LUZI** dit que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme SANTUCCI** ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**Mme NIVAGGIONI** rappelle que lors de la présentation du schéma directeur, cela apparaissait comme un univers lointain, la Corse étant à l'époque faiblement équipée. L'achèvement de cette vaste installation interviendra d'ici une année. La liaison est sécurisée et la Corse est à présent souveraine avec ses propres ramifications. Les données sont

stockées et un historique est disponible. Il existe un nœud de connexion et un data center auxquels les entreprises locales auront la possibilité de se connecter gratuitement.

**Mme NIVAGGIONI** mentionne que SMARTISULA se développe à un rythme soutenu et ce développement est important. La Corse est à présent un territoire attractif pour des secteurs de pointe. Ce dispositif pose les bases de l'autonomie dans le domaine de la communication.

**M. BENEDETTI** émet des réserves et note que le réseau filaire sera abandonné. Il suggère un dispositif contractuel susceptible de le conserver. Il s'étonne que l'on fasse le choix de demeurer dans une logique d'enfermement. Il évoque aussi une problématique de biens de retour à la Nation corse concernant ces câbles. En tout état de cause, il regrette le caractère exclusif de cette délégation de service public.

**Le Président de l'Assemblée de Corse** rapporte qu'elle a été « challengée » par deux opposants lors d'une émission télévisée la veille. Les intéressés qualifiaient les dossiers présentés à **l'Assemblée de Corse** de techniques. Ce rapport contredit leurs propos. Le numérique ouvre des perspectives de rattrapage et elle partage l'idée de souveraineté développée par **M. BENEDETTI**. Elle félicite l'exécutif et le service pour cet important travail.

**Le Président SIMEONI** précise que les craintes formulées par **M. BENEDETTI** ne sont pas fondées. Par ailleurs, Orange a manifesté son intention de mettre un terme au réseau cuivre. **La Collectivité de Corse** a fait un appel d'offres et le meilleur l'a emporté.

**La Présidente MAUPERTUIS** sollicite les suffrages des élus.

**Sont absents** : Mmes et **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**, **Josepha GIACOMETTI PIREDDA** et **Julia TIBERI**.

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et **MM. Jean-Félix ACQUAVIVA**, **Jean-Christophe ANGELINI**, **Danielle ANTONINI**, **Véronique ARRIGHI**, **Jean BIANCUCCI**, **Didier BICCHIERAY**, **Jean-Marc BORRI**, **Vanina BORROMEI**, **Valérie BOZZI**, **Françoise CAMPANA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Angèle CHIAPPINI**, **Vannina CHIARELLI LUZI**, **Cathy COGNETTI-TURCHINI**, **Anna Maria COLOMBANI**, **Romain COLONNA**, **Christelle COMBETTE**, **Frédérique DENSARI**, **Santa DUVAL**, **Muriel FAGNI**, **Petru Antone FILIPPI**, **Lisa FRANCISCI**

**PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 54  
CONTRE : 0  
ABS. : 6  
NP : 0**

## **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

### **RAPPORT 133**

**Raportu n<sup>u</sup> 133 : Istituzione di a prima pè u putere di cumprà inde a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.**

**Mme SANTUCCI précise que la Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.**

**Mme PEDINIELLI s'interroge sur cette disposition et demande s'il s'agit de la prime "Macron" et si elle est exonérée de charges.**

**M. BENEDETTI se déclare favorable à une redistribution des richesses telle que la préconise le Président SIMEONI. Il convient de mettre cependant cela en perspective avec la situation financière et les agents doivent prendre conscience qu'ils appartiennent à un cercle privilégié.**

**M. BENEDETTI** aurait, en ce qui le concerne, introduit un quotient social dans le cadre d'une compétence transférée. Il mettrait en place une politique sociale en phase avec la réalité territoriale.

**M. VANNI** adresse un amical bonjour à la directrice générale des services par interim. Il est satisfait de cette décision comme le sont les organisations syndicales. Les fonctionnaires de **la Collectivité de Corse** sont les mieux traités de France. Il cite à cet effet la situation des personnels ATOS avant 2015. La majorité n'a pas à rougir de ce qu'elle accomplit en matière de politique sociale auprès des agents.

Un débat s'engage ensuite entre **Mme PEDINIELLI** et **M. BENEDETTI** sur la problématique du quotient social.

**Le Président SIMEONI** juge les élus de l'opposition plutôt constructifs. Il observe que **M. BENEDETTI** a systématiquement rappelé la dialectique des droits et des devoirs sur ces dossiers. Il partage son propos et constate une différence notable entre les salariés du privé et ceux de la fonction publique territoriale, le statut de ces derniers demeurant plus avantageux. Cependant, il n'hésitera pas à prendre certaines décisions même si elles déplaisent.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met le rapport aux voix.

**Sont absents** : Mmes et **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**, **Josepha GIACOMETTI PIREDDA** et **Julia TIBERI**.

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. **Jean-Félix ACQUAVIVA**, **Jean-Christophe ANGELINI**, **Danielle ANTONINI**, **Jean-Baptiste ARENA**, **Véronique ARRIGHI**, **Serena BATTESTINI**, **Paul-Félix BENEDETTI**, **Jean BIANCUCCI**, **Didier BICCHIERAY**, **Jean-Marc BORRI**, **Vanina BORROMEI**, **Valérie BOZZI**, **Marie-Claude BRANCA**, **Françoise CAMPANA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Angèle CHIAPPINI**, **Vannina CHIARELLI LUZI**, **Cathy COGNETTI-TURCHINI**, **Anna Maria COLOMBANI**, **Romain COLONNA**, **Christelle COMBETTE**, **Frédérique DENSARI**, **Santa DUVAL**, **Muriel FAGNI**, **Petru Antone FILIPPI**, **Lisa FRANCISCI PAOLI**, **Eveline GALLONI d'ISTRIA**, **Pierre GHIONGA**, **Jean-Charles GIABICONI**, **Pierre GUIDONI**, **Xavier LACOMBE**, **Vanina LE BOMIN**, **Ghjuvan'Santu LE MAO**, **Jean-Jacques LUCCHINI**, **Don Joseph LUCCIONI**, **Saveriu LUCIANI**, **Sandra MARCHETTI**, **Marie-Thérèse MARIOTTI**, **Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, **Georges MELA**, **Jean-Martin MONDOLONI**, **Paula**

**MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT 123**

**Raportu n<sup>u</sup> 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica relativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.**

**Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse.**

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

**Mme SANTUCCI** souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**La Présidente MAUPERTUIS** souligne que **l'Assemblée de Corse** s'est engagée sur la problématique de la déontologie avant la promulgation de la loi. Elle remercie Maître Camille ROMANI et **Mme CASANOVA-SERVAS** qui se sont investis dans la commission de déontologie mise en place précédemment. Elle se réjouit que M. PELLEGRINI ait été proposé en qualité de déontologue.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

**Sont absents : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**Le Président SIMEONI** informe les élus qu'il a procédé à la nomination de Mme PEKLE en qualité de **directrice générale des services par intérim**.

**La Présidente MAUPERTUIS** la remercie d'avoir bien voulu assurer cette mission.

## **MUZIONE / MOTIONS**

**2024/O1/010**

**Mme BATTESTINI** présente la motion déposée par le groupe **Core In Fronte** intitulée « Non au RSA conditionné ».

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** observe qu'il s'agit in fine d'un travail collectif.

**Mme FAZI** ajoute que **le Conseil exécutif** demande un aménagement et un moratoire, la loi étant démagogique.

La motion est mise aux voix.

**Sont absents** : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas participé** : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR** : 44

**CONTRE** : 0

**ABS.** : 0

**NP** : 16

**2024/E1/014**

**Mme ARRIGHI** fait une présentation de la motion intitulée « Non à la fermeture temporaire de la base d'hélicoptère de la Sécurité Civile d'Aiacciu » et déposée par le **groupe Fà Populu Inseme**. Elle informe qu'elle a saisi le ministre de l'Intérieur et le préfet de Corse de ce dossier et qu'elle n'a pas obtenu de réponse à ce jour. L'appareil serait retiré une semaine puis dix jours dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques. Elle ajoute que M. CANAL, conseiller du ministre Darmanin, a été approché. Elle fustige ce manque de considération et qualifie cette situation d'intolérable. Elle remercie les opérationnels qui sont présents dans la tribune réservée aux invités et lit le texte de la motion.

**La Présidente MAUPERTUIS** s'associe au texte.

**Mme ANTONINI** s'étonne que la Corse-du-Sud soit privée de ce moyen de secours durant la semaine du pic de la saison touristique. Elle précise que cette base a failli être fermée en 2004. Elle mentionne que les sorties SMUR sont assurées à 80-90% par Dragon 20. L'hélicoptère de la gendarmerie effectue essentiellement des missions judiciaires. Elle estime que ce moyen de secours aux personnes est indispensable et qu'une indisponibilité est susceptible d'entraîner des conséquences dramatiques. Pour ces motifs, il n'est pas envisageable de se passer de Dragon 20.

**Mme BOZZI** s'associe également au texte.

**M. BENEDETTI** pose la problématique du moyen héliporté en primaire et en secondaire, en d'autres termes d'une structure hospitalière à l'autre. A cela, s'ajoute la mise aux normes de la base. Aussi, il suggère de diligenter une enquête et déterminer s'il n'y a pas lieu de disposer d'HELISMUR. Il dit que le groupe **Core In Fronte** s'associe à la motion.

**M. POLI** au nom du groupe **Avanzemu** et **M. GHIONGA** font de même alors que **M. VANNI** apporte son soutien total à sa collègue de Corse-du-Sud.

**La Présidente MAUPERTUIS** prend acte de ces dispositions.

**Le Président SIMEONI** s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre au-delà de la motion pour parvenir à une efficacité maximale.

La motion est mise aux voix.

**Sont absents : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **2024/E3/014**

**Mme BOZZI** rappelle qu'il s'agit d'une motion ancienne intitulée « Soutien exceptionnel au GFCA Foot » déposée par ses soins au nom du groupe **Un Soffiu Novu**. Elle est satisfaite qu'une solution ait pu être trouvée et que l'aide proposée soit à la hauteur de 100 000 euros. Elle remercie le **Président du Conseil exécutif de Corse** et le maire d'Ajaccio. Ce club mérite un soutien moral et financier.

**M. BIANCUCCI** qualifie l'épilogue d'heureux. Les propositions formulées satisfont manifestement tous les acteurs. Dans cet esprit, il insiste pour que **la Collectivité de Corse** mène une réflexion sur son investissement

sportif, ce dernier devant dépasser le cadre financier. Il évoque à ce titre la formation, la gestion et l'image de la Corse. Le groupe **Fà Populu Inseme** soutient le texte.

Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** s'associent également à la motion.

**Le Président SIMEONI** fait un trait d'humour en disant que les plus belles des victoires sont celles obtenues aux prolongations. Il sait que la tâche de **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** s'est avérée difficile mais une solution d'équilibre a été trouvée pour un club dont le rôle est important auprès de la jeunesse.

La motion est mise aux voix.

**Sont absents** : Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

L'adoption est suivie d'applaudissements nourris.

**2024/E1/013**

**2024/E1/015**

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle que deux motions ont été déposées ; la première par le groupe **Core In Fronte** intitulée « Sustegnu à a Kanakia », la seconde par le groupe **Fà Populu Inseme** intitulée « Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle-Calédonie ». Elle informe les élus qu'un travail commun a été mené. Ce dernier sera présenté par **M. BIANCUCCI**.

**M. BIANCUCCI**, après avoir indiqué que **l'Assemblée de Corse** est intervenue fréquemment à propos de ce territoire éloigné, commente le texte. Il ajoute qu'une motion a été adoptée par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. Au niveau de **l'Assemblée de Corse**, il note un souci partagé de la part des groupes **Fà Populu Inseme**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** ainsi que de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. GHIONGA**, de rechercher une solution politique au regard d'une situation complexe. Il demande à l'Etat d'observer une nécessaire neutralité et exprime sa solidarité et son émotion envers les familles des sept personnes décédées.

La motion est mise aux voix.

**Sont absents** : **Mmes et M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse** a adopté.

**Ont voté pour** : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette**

**MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.**

**POUR : 44**

**CONTRE : 16**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la Présidente de l'Assemblée de Corse lève la séance à 20 heures 30.

Fait à Ajacciu, le 31 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

## **ANNEXES**



**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024**  
**30 È 31 DI MAGHJU DI U 2024**

**1ÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024**  
**30 ET 31 MAI 2024**

**ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR**

**JEUDI (MATIN)**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 139 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 25 è 26 d'aprile di u 2024.**

**Rapport n<sup>o</sup> 139 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 25 et 26 avril 2024.**

**JEUDI (APRES-MIDI)**

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS**

**Raportu n<sup>u</sup> 137 : Raportu pè a messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 1 : A cuuperazione dicentralizata.**

**Rapport n<sup>o</sup> 137 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 1 : La coopération décentralisée.**

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

**Raportu n<sup>o</sup> 135 : Rinforzu, allarghera è annualizzazione di i ligami aeri à destinazione di a Corsica per via di a compra di flussi.**

**Rapport n<sup>o</sup> 135 : Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux.**

**Raportu n° 124 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2021-2022 per l'annu 2022.**

**Rapport n° 124 :** Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public maritime 2021-2022 pour l'année 2022.

**Raportu n° 125 : Raportu d'infurmazione in quantu à l'esecuzione di a delegazione di serviziu publicu aeriu 2020-2023 per l'annu 2022.**

**Rapport n° 125 :** Rapport d'information sur l'exécution de la délégation de service public aérienne 2020-2023 pour l'année 2022.

**Raportu n° 128 : Mudifica di a deliberazione n° 18/387 AC di l'Assemblea di Corsica di u 25 d'ottobre di u 2018 chì approva a pulitica di i prezzi nantu à u retale di carri è di treni di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 128 :** Modification de la délibération n° 18/387 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant approbation de la politique tarifaire sur le réseau d'autocars et de trains de la Collectivité de Corse.

### SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

**Raportu n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva.**

**Rapport n° 130 :** Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive.

### VITA ISTITUZIUNALE / VIE INSTITUTIONNELLE

**Raportu n° 136 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu rilativu à a cumpusizione è u funzinamentu di i cunsiglii d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute.**

**Rapport n° 136 :** Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé.

### LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 129 : Mudifica di u regulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa.**

**Rapport n° 129 :** Modification du règlement des aides au titre de la langue corse.

## VENDREDI (MATIN)

### ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periodu 2024-2033.**

**Rapport n° 126 :** Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033.

**Raportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamentu di u lavu di Calacuccia.**

**Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia.**

### AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 127 : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambientu è à u sviluppu à longu andà.**

**Rapport n° 127 : Plan d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement Durable (EEDD).**

**Raportu n° 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A PETRACURBARA, APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, LINGUIZETTA, OSANI, PRUPIÀ, SAN FIURENZU, SANTU PETRU DI TENDA.**

**Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A PETRACURBARA, APPIETTU, A SARRERA, CARGHJESE, COGHJA, LINGUIZETTA, OSANI, PRUPRIA, SAN FIURENZU, SANTU PETRU DI TENDA.**

## VENDREDI (APRES-MIDI)

### ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica.**

**Rapport n° 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse.**

### RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 133 : Istituzione di a prima pè u putere di cumprà inde a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse.**

### AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica rilativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.**

**Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse.**

### MUZIONE / MOTIONS

\*\*\*\*\*



ASSEMBLEA DI  
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE

# Quistione Urale

# Questions Orales



**SEDUTA DI U 30 DI MAGHJU DI U 2024**  
**SÉANCE DU 30 MAI 2024**

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 30 DI MAGHJU DI U 2024**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 30 MAI 2024**

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2024/E1/027	VERS UNE DISPARITION PROGRAMMEE DE LA BASE AERIENNE DRAGON 20 ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	1
2024/E1/031	SERVICE AERIEN DE SECOURS	Pierre POLI	Avanzemu	2
2024/E1/025	INCIDENT ECHOUAGE ET PECHE	Santa DUVAL	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	3
2024/E1/028	QUELLES CONSEQUENCES ONT LES MANŒUVRES MILITAIRES EN CORSE ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	4
2024/E1/030	SECURITE ROUTIERE	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	5
2024/E1/026	PRECARITE ET DEVELOPPEMENT DE LA CORSE	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	6
2024/E1/029	LUTTÀ CONTR'A A PUVERTÀ, A PRECARITÀ È A MISERIA DI A NOSTRA ZITEDDINA È GHJUVENTÙ	Véronique PIETRI	Core in Fronte	7
2024/E1/032	PLACES HEBERGEMENT POUR PERSONNES VULNERABLES	Juliette PONZEVERA	Fà Populu Inseme	8



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

---

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA  
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

---

**SESSIONE DI U 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024  
SESSION DES 30 ET 31 MAI 2024**

N° 2024/E1/027

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**OBJET :   VERS UNE DISPARITION PROGRAMMEE DE LA BASE AERIENNE  
DRAGON 20 ?**

De nouveau, la base aérienne Dragon 20 de la Sécurité Civile, à Aiacciu, est menacée de fermeture.

Il est utile de rappeler, malgré les démentis de l'époque, que cette base, comme celle de Bastia, était ainsi déjà inquiétée en 2014.

Le ministre français de l'Intérieur du moment avait alors précisé « *qu'il n'est pas question de revenir sur la carte des implantations d'hélicoptères d'Etat en Corse* ».

À l'époque, une motion avait également été déposée dans ce sens par l'Assemblée de Corse.

Les nouveaux prétextes, liés aux Jeux Olympiques, mettent en évidence la récurrence d'un dessein bureaucratique visant à pénaliser les moyens et les conditions des secours particulièrement d'urgence.

Encore une fois la Cors pâtit de la situation.

Contrairement au caractère facultatif affirmé, cette fermeture serait définitive : le redéploiement du Dragon 20 entrerait dans le dispositif d'une nouvelle base de la Sécurité Civile, dans le Var sur la commune de Le Luc.

Il est juste de rappeler que, paradoxalement, les bases corses sont parmi les cinq premières plus actives dans ce domaine au niveau national français.

Rappelons que l'hélicoptère sécurité civile Dragon 20 a effectué en 2023 les missions suivantes : 891 missions médicalisées SAMU sur un total de 4234

missions SAMU en 2A, dont 400 à Portivechju. En été, 2 à 3 interventions de secours par jour en montagne avec les pompiers.

Ce classement et ces chiffres posent avec acuité la question d'un choix qui engage la responsabilité de l'Etat français, de son ministre de l'Intérieur et de son préfet en Corse.

Un choix qui prend en otage les Corses et la santé et, avec eux, particulièrement en période estivale, toutes celles et ceux qui prennent la destination touristique "Corse".

Un choix qui ne peut laisser indifférent notre Collectivité qui, dans le cadre actuel des compétences qui lui sont dévolues, concourt également au fonctionnement des missions de la Sécurité Civile.

Nous avons, certes, connaissance d'un courrier adressé par une conseillère de notre Assemblée, en sa qualité de Présidente du SIS 2A aux autorités concernées.

Toutefois, notre Collectivité, impliquée par le champ d'action des secours, ne peut avoir ignoré cette nouvelle complication structurelle qui interpelle sur sa finalité recherchée.

Cet acte, qui pénalise la Corse interroge. Il met en évidence un profond irrespect à leur encontre, nécessitant une combativité de tous les instants pour rappeler l'essence de leurs droits. C'est pourquoi nous vous demandons :

À l'annonce de cette nouvelle, après vérification, quelles sont les initiatives immédiates que vous avez prises ?

Tenant compte d'une décision administrative insensée, dans le cadre des compétences et de la responsabilité qui vous échoit, quelles sont les résolutions stratégiques pérennes que vous préconisez afin d'assurer dans ce domaine et pour le bien commun, de toutes et tous, l'organisation et la maîtrise effective des secours?

Nous vous remercions.



**N° 2024/E1/031**

**Question orale déposée par M. Pierre POLI  
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : SERVICE AERIEN DE SECOURS**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Dans notre communication du 17 Mai dernier, nous avons fait part de notre inquiétude quant à la menace qui plane sur la base ajaccienne du Dragon 2A qui pourrait fermer pendant la saison estivale.

L'organisation des Jeux Olympiques de Paris ou tout autre argument technique sont pour nous irrecevables et incompréhensibles.

La Corse, du fait de ses caractéristiques géographiques avec une centaine de sommets à plus de 2000 mètres et une façade maritime de plus de 1000km, ne peut se passer de cette base.

Sa disparition signifierait qu'il n'y aurait pratiquement plus d'opérations en montagne, l'hélicoptère du PGMH seul ne suffisant pas à répondre à toutes les opérations sollicitées. De plus, le Dragon étant un moyen privilégié de sauvetage en mer, sa disparition en période de fréquentation et d'accidentologie maximum en mer nous semble irresponsable.

Je vous rappelle également que l'hélicoptère de la Sécurité Civile effectue des évacuations sanitaires, notamment pour des territoires les plus éloignés des centres hospitaliers d'Ajaccio ou Bastia. Si la base du Dragon2A venait à fermer, ces territoires se verraient ainsi privés du service de rapatriement d'urgence, en pleine période estivale alors que la population augmente de façon exponentielle.

Chacun comprendra aisément que ce dossier qui dépasse les clivages politiques, nécessite une mobilisation rapide et efficace des élus de la Corse pour que des drames puissent être encore évités cet été.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de quelles solutions dispose notre Collectivité pour empêcher la disparition de ce service de secours, ou à défaut pour s'y substituer ?

Avez-vous entrepris des discussions avec l'Etat ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2024**  
**RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024**

2023 / E1/027  
2023 / E1/031

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI**  
**AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE ET PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU**  
**GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Vers une disparition programmée de la base aérienne Dragon 20 ? / Service aérien de secours**

Mme la Conseillère,

Tout d'abord je rappelle l'état des moyens, un hélicoptère à Bastia, l'autre à Ajaccio. Un hélicoptère de la gendarmerie, mais aucun dédié au SAMU, alors que c'est le cas dans l'ensemble des régions françaises. On part donc d'une situation où nous sommes sous dotés. Cette sous dotation risque d'être aggravée puisque l'on envisage de suspendre l'activité hélicoptère pour Ajaccio pendant une période estivale qui peut-être de 10 ou 20 jours ! Cette option n'est pas envisageable, et nous pouvons compléter en disant que les délais de route sont longs et imposent la meilleure réactivité pour les urgences de jour comme de nuit, d'autant que la population estivale est en forte croissance avec une forte fréquentation en montagne, en bord de mer, autrement dit, ce que l'on nous propose d'envisager est la suppression d'un moyen d'intervention indispensable dans un dispositif qui est déjà sous doté et au moment où nous en avons le plus besoin.

Je rappelle également que c'est une compétence de l'Etat, donc, aujourd'hui, il est nécessaire que nous ayons une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat sur la répartition des moyens. Ce qui est régalien relève du régalien, dans ce domaine là comme dans d'autres, comme par exemple la lutte contre les incendies. Ce qui relève de la Collectivité de Corse nous impose de croiser les regards et dispositifs pour mettre en place un maillage à la hauteur des attentes et des besoins des Corses, mais également de celles et ceux qui viennent en Corse à cette période de l'année.

Ce combat urgent, nous allons le mener ensemble.

Je rappelle également que la Présidente du SIS du Pumonti a écrit dès le 15 avril au Gouvernement et au Préfet de Corse en expliquant ce que je viens de dire et en faisant savoir que cette option n'était pas envisageable.

En ce qui me concerne, je suis venu en complément de cette démarche, et j'ai sollicité le cabinet du Ministre de l'Intérieur, compétent en la matière. Je dois à la transparence de dire que si l'information est passée je n'ai aucune garantie que cette option soit définitivement abandonnée. Je ne peux également pas me considérer comme pleinement rassuré.

Donc première initiative, la présidente du SIS du Pumonti a écrit au Gouvernement et au Préfet, deuxième initiative, ce courrier a été complété par des démarches fortes au plan politique, troisième initiative, une motion sera examinée au visa de l'urgence à la demande de Fà Populu Inseme et aura l'adhésion pleine et entière du Conseil exécutif, et je pense que cette motion a vocation à se transformer en motion portée par l'ensemble des groupes, et nous devons avoir, suite à cela, des réponses rapides, c'est-à-dire dans les heures, voire dans les jours à venir.

Ce qui est évoqué aussi notamment dans les échanges que nous avons pu avoir avec le cabinet du Ministre de l'Intérieur, c'est qu'il y aurait un renouvellement de la flotte des hélicoptères avec l'arrivée d'appareils neufs dès la fin de l'année – année prochaine -, mais cette perspective ne peut pas nous conduire à accepter que nous soyons en situation fortement carencée pendant 10 ou 20 jours au moment où nous avons le plus besoin de ces secours.

Je vous propose dans un premier temps, d'acter notre convergence totale d'analyse et de positionnement par rapport à cette problématique, dès le stade des questions orales, que nous réaffirmions cette unanimité au moment de l'examen prioritaire de la motion, que nous profitons de la venue en Corse de Monsieur Canal, du cabinet du Ministre Darmanin, pour lui faire passer très fortement et ensemble ce message et solliciter de sa part que nous puissions avoir un engagement de ce côté-là. Si nous ne l'avions pas, à ce moment-là je pense que nous devons nous réserver d'autres modalités d'expression de notre refus d'envisager cette perspective, comme par exemple s'associer ensemble y compris pour manifester de façon symbolique et pacifique avec l'ensemble des pompiers, personnels médicaux. On ne peut pas, en conclusion, au moment où il y a des risques graves, venir déséquilibrer notre dispositif global de sécurité.

Je vous remercie.



N° 2024/E1/025

**Question orale déposée par Mme Santa DUVAL  
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE »**

**OBJET : INCIDENT ECHOUAGE ET PECHE**

Monsieur le Président,

La plaine orientale a été la semaine dernière touchée par un phénomène marin inédit, qui s'est traduit par l'échouage de trois cétacés dont un seul a pu survivre, mais aussi par une raréfaction de la ressource piscicole.

On impute ces incidents à des manœuvres militaires ayant eu recours à des sonars longue portée.

Les conséquences ne sont pas négligeables, d'un point de vue écologique d'abord avec la mort de deux cétacés et certainement de bon nombre de poissons. Économiquement également, puisque les organisations représentant les pêcheurs de Corse font depuis valoir un manque à gagner dans les jours qui ont suivi cet évènement.

Notre interrogation porte sur la gestion en aval de cet incident et sur le rôle que la Collectivité de Corse pourrait jouer en tant qu'interlocuteur régional. Les pêcheurs peuvent-ils espérer un dédommagement sur le jour de pêche perdu ? Les communes ayant eu à gérer la location d'engins de levage et l'équarrissage également ? L'Office de l'Environnement de Corse paraît tout désigné pour se faire le porte-voix de tous ceux que cet incident a touché.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2024**  
**RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024**

2023 / E1/025

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL**  
**AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Incident échouage et pêche**

Vi ringraziau pè a vostra dumanda.

Pour être honnête avec vous, nous avons sollicité dans les plus brefs délais le Préfet maritime de Méditerranée, et dans le courrier que je lui adressais, je faisais état de ces baleines échouées sur nos côtes et sur la possibilité des désagréments causés aux pêcheurs, aux communes et aux acteurs du littoral.

Indirectement, la question qui nous préoccupait était de connaître les raisons et les causes de ces morts successives. Nous avons eu connaissance de ce phénomène ou des sonars ont résonné en Méditerranée et sur le pourtour du littoral corse puisque des pêcheurs ont pu identifier le phénomène et nous alerter, il y a eu à A Sulinzara, du côté de Carghjese, etc.

On s'est interrogé sur la nature du comportement inhabituel de ces cétacés qui évoluent d'habitude en eau profonde ; il s'agit de baleines cuvier qui n'ont pas pour habitude de remonter à la surface, ce qui fait que si nous les retrouvons sur nos plages c'est que quelque chose s'est passé, il s'agit-là du même phénomène d'une remontée en surface rapide que connaissent bien les plongeurs et apnéistes.

J'ai donc pris l'attache du Préfet maritime et nous l'avons interrogé sur les dispositions prises par les autorités organisatrices des manœuvres militaires qui se tenaient au large de nos côtes.

Il est important qu'on leur fasse respecter les enjeux écologiques pour la mer Méditerranée et surtout dans les zones où les exercices ont eu lieu.

Toutefois, j'ai souhaité, d'ores et déjà, prendre l'attache du Préfet Maritime (PréMar) afin de solliciter des éclaircissements sur tous les aspects inhérents à cette problématique : sur les causes et l'origine des phénomènes observés sur la côte orientale et les investigations visant à démontrer ou à écarter les liens avec l'exercice militaire évoqué, mais également sur les mécanismes d'évaluation du préjudice de réparation ou de compensation par les autorités étatiques nationales ou internationales puisqu'il s'agissait, en l'espèce, d'une manœuvre de l'OTAN. Sur la résultante économique à la fois pour les acteurs de la filière, nous avons attiré l'attention du « PréMar »

Concernant le dernier point, l'Office de l'Environnement considère légitime et primordial que l'autorité responsable mette en œuvre une dotation financière spécifique.

Une réunion se tiendra avec les pêcheurs, préalable d'un rapport qui passera certainement à la session de juillet afin de définir les contours de la pêche artisanale et locale afin de prendre des mesures pour les accompagner au mieux.

Le projet de plan étant en voie de finalisation, l'Assemblée de Corse sera donc amenée à en débattre, très prochainement.

Je vous remercie.



N° 2024/E1/028

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA  
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**OBJET : QUELLES CONSEQUENCES ONT LES MANŒUVRES MILITAIRES  
EN CORSE ?**

Sgiò consiglieri esecutivu in carica di l'ambienti, Sgiò präsidenti,

Com'è noi aveti sicuramente lettu u cumunicatu di “u Sindicatu pà a difesa di i piscadori corsi” chi si poni i quistioni annant’à a sparizioni di monda pesciu à tempu à i manovri militari è l'arinamentu di baleni st'ultimi ghjorna. U Sindicatu annuncia dinò chì hè statu dumandatu à certi piscadori di escia da a zona da u semaforu di A Chjappa.

Pà avali ùn si cunoscini i raghjoni di st'arinamenti è pertubamenti d'issi mamiferi ma l'ussirvatoriu Pelagis di a Rochelle pensa chì i manovri militari hani pussutu diranghjà u sistema di navigazioni di i baleni.

En effet, du 4 au 27 mai, un important exercice militaire "Mare Aperto" s'est déroulé en Méditerranée, en plein sanctuaire Pelagos, avec 9500 soldats de 22 pays dont 11 nations membres de l'OTAN.

Le Parc National de La Maddalena, en Sardaigne, a été, lui-même, le théâtre d'exercices militaires.

Dans ce dispositif, la base de Sulinzara a bien entendu été intégrée.

Selon certaines sources, des brouillages ont été actionnés pour éviter les écoutes et un espionnage potentiel durant ces manœuvres.

Récemment des vidéos sous-marines où l'on peut entendre des sons stridents en continu ont été diffusées par plusieurs clubs de plongée de la région de Sulinzara.

Vi raminteti sicuramente chi v'avemu ghjà intarugati annant' à i cunsiguenzi di manovri militari in Sardegna. Dunqua, cunisciti bè a noscia manera di pinsà annant' à sta situazione è a mubilizzazioni internazionali à a quali partecipemu, incù forzi pulitichi è associatvi sardi è siciliani.

Mittindu da cantu l'intaressi cullittivi du nosciu Populu aviati difesu un orientazioni di subordinazioni militari. Pocu tempu fà i vosci diputati, han ancui vutatu in stu sensu.

Oghji i speci animali è vegetali di u nosci mari è l'attività economica artigianali chì ni dipendi so in priculu. Spiremu chi seti cuscienti di stu fattu.

Sgiò presidenti, sgiò consiglieri esecutivu s'idd'hè vera chi i manovri militari sò a causa di l'arinamentu di i cetacei, seti pronti incù i vosci colleghi sardi à dumandà à i governi è à l'autorità militari di falla finita incù a militarizzazioni di u Meditarraniu è i danni à l'ambienti di i nosci dui isuli ?

Vi ringraziamu.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2024**  
**RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024**

2023 / E1/028

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA**  
**AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Quelles conséquences ont les manœuvres militaires en Corse ?**

Madame la Conseillère,

Ce que je voulais dire en début de mes propos est que nos homologues sardes sont au courant et nous avons signé avec eux une réserve « Man and Biosphère » nous liant en ce qui concerne les cétacés et pélagos et tout ce qui peut être étudié en commun le sera.

Nous sommes en train d'établir un courrier commun qui pourra être porté au Préfet maritime mais qui pourra également être transmis aux autorités italiennes.

Votre question fait écho à la sollicitation de notre collègue, Madame Duval, et me permet de compléter l'état des lieux de la situation vécue, très récemment, en Plaine Orientale.

Après avoir exprimé les perspectives sur « la gestion de l'aval » – pour paraphraser Madame la Conseillère –, il convient donc de vous répondre sur les dispositions envisageables, *en amont*, des incidents.

Bien évidemment, l'Office de l'Environnement de la Corse a pleinement conscience des conséquences néfastes engendrées par les manœuvres militaires, à la fois, pour la biodiversité marine et les activités en lien avec la ressource halieutique.

Nos experts participent et suivent, au même titre que toute la communauté scientifique internationale, les différents travaux – par exemple – des cétologues qui ont mis en exergue les effets désastreux du bruit impulsif, notamment, des sonars basses fréquences pour les baleines à bec de Cuvier ou Ziphius.

Le lien entre les sonars militaires et les échouages en masse de ce type de mammifères a été suggéré, pour la première fois, en 1996, en Grèce, lorsqu'un événement atypique de ce genre avait eu lieu près d'une zone d'exercices militaires.

Concernant, plus particulièrement, la Corse, vous le savez, notre île fait partie du sanctuaire Pelagos dont l'importance pour la population méditerranéenne n'est plus à reconnaître.

- En 2016, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature avait souligné le rôle écologique fondamental du sanctuaire pour cette espèce en identifiant l'IMMA de la Mer Ligure occidentale et du canyon sous-marin du golfe de Gênes.

- En 2013, le Comité scientifique de l'ACCOBAMS, l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, avait recommandé que « lors des exercices navals utilisant des sonars ou des explosions sous-marines, il convient absolument de les éviter dans une zone tampon d'environ 90 km, ce qui n'a pas été le cas, mais qui reste à démontrer.

Nous sommes donc dans l'attente du résultat des autopsies et des analyses concernant les échouages du 23 mai et nous demanderons qu'une enquête indépendante sur cet événement soit menée afin d'en connaître précisément les causes.

Toutefois, si en dépit de ces recommandations et dispositions scientifiques brièvement rappelées, les expertises déterminent que les perturbations observées sur l'écosystème marin, au droit du sanctuaire Pelagos, sont véritablement imputables aux opérations militaires menée par l'OTAN, il sera fondamental de conférer à cette problématique une dimension plus politique, en l'intégrant dans le périmètre des relations institutionnelles avec les autorités compétentes.

Très récemment, en signant un protocole d'entente transfrontalier pour la mise en œuvre conjointe d'une Réserve Man and Biosphere (MAB), reconnue au plan international par l'UNESCO, l'Office de l'Environnement s'est engagé de fait dans cette perspective.

L'objectif est de renforcer le poids de l'écologie dans le paysage méditerranéen et nos préoccupations autour des manœuvres militaires et leurs incidences sur l'environnement afin que cela ne se reproduise plus ; et de savoir qu'il existe, du côté de La Rochelle, des scientifiques qui travaillent afin d'expliquer la délimitation de 90km à la ronde, afin d'effectuer ce genre d'exercice dans des zones définies.

C'est dans un cadre corso-sarde et collaboratif que nous alimenterons les échanges avec les gouvernements italien et français.

Je vous remercie.

**Réponse de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse :**

Juste un mot concernant l'anticipation et la gestion des risques ; dans le courrier envoyé par le Président de l'Office de l'Environnement au Préfet maritime, il y a quatre questions :

1. Quelles sont les expertises et investigations en cours permettant de déterminer si les perturbations observées sur l'écosystème marin au droit du sanctuaire Pelagos sont susceptibles d'être imputables aux opérations menées en Méditerranée par l'OTAN du 4 au 27 mai 2024 ?
2. Ces expertises et investigations sont-elles confiées à des scientifiques et organismes indépendants ?
3. Quelles sont les mesures prises par les autorités organisatrices des manœuvres militaires pour éviter les zones les plus sensibles et ainsi diminuer, voire faire disparaître les risques d'impact de ces manœuvres sur l'écosystème de la mer Méditerranée ?
4. En cas de risque d'impact sur l'écosystème, quels sont les mécanismes d'évaluation du préjudice et de réparation ou compensation ?

En fonction des réponses, nous pourrions renforcer le dispositif en concertation avec l'île sœur de Sardaigne.

Je vous remercie pour votre attention.



**N° 2024/E1/030**

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI  
Au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : SECURITE ROUTIERE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Le week-end dernier, un accident de la route dans le secteur de Bavella a coûté la vie à un motard. Il s'agit du huitième accident mortel sur nos routes pour l'année 2024.

S'il convient de protéger l'ensemble des usagers de la route, les motards et les deux roues en général sont, de manière évidente, les usagers les plus exposés aux accidents corporels graves voire très graves.

Statistiquement, les accidents mortels touchent beaucoup plus les motards en Corse qu'en France. En effet, en 2022, les accidents mortels sur notre territoire concernaient pour moitié des motards alors que ces derniers ne sont concernés qu'à hauteur de 20% de l'ensemble des accidents mortels en France.

Les causes des accidents sont multiples : vitesse excessive, comportements inadaptés, consommation d'alcool et de stupéfiants, surfréquentation routière, dégradations sur le réseau...

Si les compétences en matière de sécurité routière sont partagées et essentiellement dévolues à l'Etat, notre Collectivité doit pouvoir se positionner comme acteur important de la lutte contre les accidents et faire face aux hécatombes que nous connaissons et dont nous ne pouvons rester spectateurs.

Des territoires voisins comme l'Italie où, comme chez nous, les road trips touristiques à moto sont réalisés, ont mis en place une politique de prévention importante avec de nombreux panneaux thématiques sur les bords de route.

Ainsi, nous pourrions envisager divers moyens d'améliorer la sécurité de nos routes et de maximiser la prévention sur l'ensemble des comportements à risques à l'instar de ce qui se fait sur la prévention des incendies ou la gestion de l'eau.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, toute vie humaine pouvant être sauvée constituera une victoire.

Quelles actions concrètes la Collectivité de Corse est-elle en mesure de mener en ce sens, y compris en dépassant quelque peu son champ de compétences ?

Pouvons-nous envisager de récupérer les compétences nécessaires à l'élaboration d'un plan de lutte efficient en faveur de la sécurité routière dans le cadre de l'évolution statutaire de la Corse ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2024**  
**RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024**

2023 / E1/030

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI**  
**AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Sécurité routière**

Sgiò Cunsiglieru,

En matière de sécurité routière, il y a des souffrances terribles des personnes qui sont dans la peine de la perte d'un être cher.

Il est indispensable que nous essayions de faire converger les efforts, et il est vrai que tenir ce discours devant des jeunes est quelque chose d'indispensable.

Les chiffres proviennent du document général d'orientation qui est produit par les services de l'Etat à l'échelon départemental, puisque l'échelon départemental existe toujours au niveau étatique et il n'y a donc pas de statistiques consolidées au plan territorial.

Pour l'année 2022, il y a 728 blessés, 37 personnes décédées à l'échelle de la Corse et 2,5 x plus d'accidents mortels sur les routes de Corse par rapport à la moyenne nationale.

- La première cause d'accident corporel et d'accident mortel est la vitesse, je rappelle que la Collectivité de Corse, qui exerce les compétences des départements, n'a pas demandé le relèvement du seuil de vitesse autorisé jusqu'à 90Km/H, exemple d'une décision prise qui me semble naturelle et incontestable,
- La deuxième cause est l'alcool, qui est souvent déterminant dans l'accidentalité,
- La troisième cause est le non-respect des priorités,
- La quatrième cause, les distracteurs (inattention ou usage téléphonique).

La Collectivité de Corse, 5000 km de route, un transfert en 1992 de l'ex réseau national sans les moyens afférents, un ex réseau départemental dans un état dégradé, non corrigé y compris car il y a des travaux structurels considérables.

La mise à niveau du réseau routier sans traiter l'intégralité du réseau routier ex départemental est évalué par nos services à 300 ou 350 M d'euros. Nous investissons entre 80 et 90 M d'euros ; à ce jour, 130 opérations sont en cours ou programmées, puisque, dans la PPI réactualisée, il y a un relevé des zones accidentogènes et identifiées comme dangereuses, qui sont traitées en priorité.

Nous avons également essayé de renforcer le suivi en temps réel des conditions de circulation notamment en situation hivernale ou de mauvais temps, avec un PC route de la Collectivité de Corse basé à Corti, qui, notamment l'hiver détermine 4 niveaux d'accessibilité aux principaux cols du réseau routier avec un réseau de webcams composé de 16 appareils qui peuvent permettre de suivre en temps réel les conditions de circulation.

Le devoir de la Collectivité de Corse, est aussi d'être attentif en matière d'autorisation d'accès à la route principale délivré en matière d'urbanisme et notamment des permis de construire. Les services sont souvent sollicités de la part de pétitionnaires dont les demandes sont ralenties ou rejetées du fait des conditions d'accès à la circulation insuffisamment sécurisées. J'assume cette politique, j'essaie de faire qu'elle soit appliquée de façon rigoureuse, sans zèle excessif de la part des services, en essayant d'être attentif aux attentes des pétitionnaires et aux informations que font remonter les maires et les services, mais lorsque nous sommes sollicités en matière d'accès à la route, nous sommes vigilants pour ne pas venir créer des accès qui viennent atténuer le caractère sécurisé des infrastructures routières.

Je rappelle également que la répartition des compétences se fait entre les communes et intercommunalités lorsqu'elles ont choisi d'exercer la compétence en matière de police ; donc dans le cadre du processus d'autonomie, nous pouvons rappeler, en droit comparé, que la Polynésie bénéficie de compétences renforcées en matière de sécurité routière mais elle exerce ses compétences au niveau du bloc communal et figure même depuis le statut d'autonomie dans la réserve minimale des compétences des communes.

La situation est par exemple différente en Sardaigne où la loi constitutionnelle de 1948 instituant le statut d'autonomie a doté la Région autonome d'un pouvoir réglementaire propre en matière d'organisation interne et pour la répartition des compétences aux différents échelons.

La sécurité routière représente donc aujourd'hui un enjeu majeur, l'Etat, en matière de sécurité routière, détient la compétence et de ce fait, les moyens financiers et humains qui vont avec. Nous ne pouvons pas envisager le transfert de compétences sans le transfert de moyens financiers et humains.

En conséquence, en ce qui concerne la sécurisation du réseau routier, nous mettons la diminution des points accidentogènes en premier rang des priorités.

Je vous remercie.



N° 2024/E1/026

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE »**

**OBJET : PRECARITE ET DEVELOPPEMENT DE LA CORSE**

Monsieur le Président,

Comment parler d'autonomie sans création de richesses ? Comment parler d'autonomie sans lutter contre la vie chère ? Ce fléau qui appauvrit de plus en plus nos concitoyens. La clé est dans le travail, l'optimisme, la volonté, le goût de l'effort, des notions qui semblent, hélas, bien éloignées aujourd'hui de notre société. Pourtant, la pauvreté, ce mal absolu, se développe d'année en année.

Selon l'INSEE, la précarité touchait une famille sur cinq en Corse, faisant de notre région la plus pauvre de France. Mes chers collègues, nous n'avons plus le droit, nous n'avons plus le temps de nous satisfaire de ce constat, de cette situation intolérable vécue par des concitoyens que nous connaissons tous, que nous fréquentons tous les jours, qui sont nos amis et des membres de notre famille.

Je crois à la valeur travail, je crois à la solidarité, je crois à la notion de participation, qui permet de responsabiliser à la fois la société mais aussi et surtout l'individu. L'individu ne peut pas tout faire, la société non plus. Mais ensemble, ils peuvent trouver des solutions en faveur de l'intérêt personnel et de l'intérêt général...

Ma question porte, ainsi, sur nos moyens de mettre en œuvre immédiatement des mesures concrètes, des mesures de bon sens avec l'État pour lutter contre la vie chère !

Monsieur le Président, nous devons libérer les énergies, donner et redonner le goût d'entreprendre. Nous habitons un paradis qui peut donner à chacun et à chacune d'entre nous les clés de la réussite professionnelle, de la réussite personnelle et familiale. A mon sens, c'est au niveau de l'importation, de la consommation, des

revenus, sur le patrimoine et sur la mise en œuvre d'un véritable artisanat local de qualité que nous pourrions dégager des marges de manœuvre importantes et en mettant en avant la montée en compétences de nos jeunes et nos salariés.

La situation de pauvreté et de précarité des enfants en Corse est un sujet qui nous concerne tous. Mais heureusement, des solutions existent pour y remédier. Nous croyons que ces problématiques doivent être abordées de façon globale, en prenant en compte à la fois des aspects sociaux et économiques.

Permettre à l'ensemble de nos concitoyens de se loger et de se nourrir décemment doit être notre mission première. A l'inverse, nous devons aussi exiger des efforts : ce big bang fiscal doit s'accompagner d'une nécessaire responsabilité, d'une prise de conscience évidente que représente la notion TRAVAIL !

Et nous devons mettre en place des solutions d'accompagnement vers l'emploi durable pour les parents, car nous sommes convaincus que le soutien des adultes est essentiel pour assurer la stabilité des enfants. Notre action inclut notamment l'insertion, l'emploi de transition, l'accompagnement à la mobilité, la formation professionnelle et la lutte contre la fracture numérique.

Quelles sont les réponses à ce sempiternel problème de la vie chère ? Pouvons-nous croire à une réforme de la fiscalité rapidement ? Comment faire du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat, le précieux tiers d'une Corse qui gagne et qui affronte les grands défis de demain ?

Monsieur le Président, pourriez-vous nous faire un point d'étape sur le suivi et la mise en application des décisions qui avaient été prises dans le cadre de la conférence sociale ?

Je vous remercie.

N° 2024/E1/029

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
Au nom du groupe « CORE IN FRONTE »**

**OBJET : LUTTA CONTR'A A PUVERTA, A PRUCARITA E A MISERIA DI A  
NOSTRA ZITEDDINA E GHJUVENTU.**

Ognunu cunosci sta parodda, à pro di a ghjuventù : « Studià hè libartà ».

Pudaremi aghjunghja, parchì hè scopu d'una sana sucità, d'una vera filosofia, è d'un prughjettu d'avvena : A libartà hè di pudè campà è travaglià in tarra soia.

Si sà oghji chì 63 000 ziteddi è adulescenti campani in Corsica.

Si sà dinò chì un ziteddu o un adolescenti nant'à quattru campa in famiglia in situazioni di puvertà.

Si sà chì a Corsica hè u "rughjoni u più poveru di a Francia Metropolitana".

Si sà dinò chì trè risidenti nant'à quattru campani in un tarritoriu dettu pricariu.

Un smintichemi dinò chì par sta puvertà :

- Sò più tuccati i più anziani ;
- Hè supiora par ogni genaru di publicu ;
- Hè più forti in a ruralità isulata ;

Di fattu poni u prublema ch'e no pattimi tutti, è di a nostra capacità, ancu par via di sta culletività, di metta in ballu forti iniziative, da parmetta :

- D'una parti di marghjinalizà stu fenomenu suciali è sucitali
- D'altra parti di costrui i cundizioni d'una vera ghjustizia suciali pà tutti, particularmenti par quiddi numarosi, ziteddi è ghjovani tuccati.

Sapemi bè chì a ridistribuzioni di i richezzi hè menu virtuosa in Corsica cà in Francia.

U scopu maiò, par noi chì ci pratindimi patrioti, à prò di stu paesi par campà è travaglià libari, hè di custituiscia un alternativa à l'assughjittimu è à a dipendenza.

Pochi mumenti fà, avemi mustratu chì a paradossalità di a situazioni hè chì a Corsica hà un parcentuali di puvertà supariori à quidda francesa è à tempu i nostri paisani usani di menu l'aiuti suciali.

Emi à tempu prupostu dinò d'amindà e d'adattà a « leggi pienu impiegu ».

Al di là, a Culletività t'hà quantunqua certi pussibilità par luttà contr'a puvertà di i ziteddi è di i ghjovani, di metta in ballu una strategia di privinzioni è di prutezzioni di a ghjuventù è di a zitiddina.

Sapemu chì assai dispositivi asistiani, ma sò piuttostu puntuali è in urgenza è fatti pà contrabilancià sta fragilità di a nostra sucità, u niveddu di campà di i nostri paisani, è quasgi sempri stampati annant' à u mudellu di l'altri rughjoni francesi.

Par no hè nicissaria una riflissioni è una strategia spificamenti addattata à a situazioni di a nostra isula.

I studenti ani avutu assai difficoltà quist'annu à fassi pagà l'aiuti prumissi. Certi aiuti ùn sò ghjunti cà una settimana fà. Un si pò cuntinuà à travaglià cusì.

Hè nicissaria a sicurità di l'aiuti è a visioni di l'avvena.

Tinendu contu di u funziunamentu buggetariu è contabili, di l'investimenti fatti è privisti da a Culletività, di i ricetti ricevuti di drittu à a Culletività, è soprattuttu par u parè ch'e vo aveti difesu par via di u vostru prugramma puliticu, vi dumandemi :

Qual'hè a strategia perenna missa in ballu, u prughjettu d'avvena privistu par luttà contr'a puvertà è a pricarità chì tocca a nostra sucità ?

Quali sò i cantieri forti missu in ballu in u quadru di sta strategia, s'edda ci hè ?

Qual'hè a parta voluntarista à pro di l'ecunomia suciali è sulidaria ind'é stu quadru ?

Qual'hè u vostru parè nant'a pulitica publica paisana chì devi essa custruita par fà la finita incu a puvertà è a pricarità chi crescita di più in più in Corsica ?

À ringrazià vi.



N° 2024/E1/032

**Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA  
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : PLACES D'HERBERGEMENT**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 18 février dernier, le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, annonçait au journal de TF1 un plan d'économies de 10 milliards d'euros pour le budget de l'État en 2024. Ce plan officiellement établi par un décret du 21 février 2024, engageait des réductions budgétaires affectant notamment le secteur social et médico-social, avec des coupes spécifiques dans les programmes relatifs au "handicap et à la dépendance", à la "santé", ainsi qu'à "l'accès et au retour à l'emploi".

Or, il y a quelques mois, trois structures agissant dans le domaine du social (CHRS Maria Stella, CHRS la Falep, CHRS Foyer de Furiani), ont été notifiées par la DREETS de Corse (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de la suppression de 5 places d'hébergement en 2024, qui plus est des places exclusivement destinées aux femmes...

Cette décision aurait été prise au niveau national par la DIAHL. Selon les fédérations (la FAS et l'URIOPSS), il semblerait que seule la Corse soit impactée par cette coupe budgétaire et ces suppressions de places car les Préfets des autres territoires s'y seraient tous opposés.

Pour rappel, ces structures ont pour vocation l'insertion sociale et l'accès au logement avec la mise à l'abri de personnes en situation de grande précarité et sans domicile stable, mais également un accompagnement personnalisé. L'objectif pour les personnes accueillies est de retrouver sécurité et stabilité sociale dans le but de se réinsérer.

Dans notre île, où 18,3 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et où le nombre de sans-abris est en augmentation, ces centres sont indispensables pour proposer une alternative à la rue. Les coupes budgétaires annoncées et la suppression de ces places sont des coups de massue pour le secteur de la solidarité, déjà confronté à de grandes difficultés (réduction de la dépense publique

couplée avec la réforme du RSA et la suppression de l'allocation spécifique de solidarité, etc.).

Par ailleurs, la suppression de places dans des structures d'hébergement de ce type a forcément des répercussions importantes, tant pour les individus directement affectés que pour la société dans son ensemble : augmentation des personnes en itinérance, occupation des services d'urgence, etc. En outre, l'absence de stabilité résidentielle et le manque d'accompagnement qui en découle rendent plus difficile la recherche d'emploi ou de formation, retardant ainsi l'éventuelle réinsertion des plus vulnérables.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, dans un contexte où la précarité en Corse ne fait que croître et où, malheureusement, les situations de violences conjugales sont en augmentation constante, que peut faire notre Collectivité pour s'opposer à cette décision au caractère profondément injuste pour la Corse et les acteurs sociaux qui y œuvrent au quotidien ?

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U  
2024  
RIUNIONE DI I 30 E 31 DI MAGHJU DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024  
REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024**

2023 / E1/026  
2023 / E1/029  
2023 / E1/032

**REPONSE DE MADAME BIANCA AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR MESDAMES  
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU,  
VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE,  
ET JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Précarité et développement de la Corse / Luttà contr'à a puvertà, a prucarità è a miseria  
di a nostra ziteddina è ghjuventù / Places hébergement pour personnes vulnérables**

Care Cunsigliere,

Vous évoquez la problématique de la précarité en Corse, qui touche avec force les personnes âgées, le rural mais aussi l'enfance, la jeunesse et les étudiants.

Cet enjeu, nous l'avons posé comme prioritaire dès 2017 avec l'adoption du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, en étant la seule Collectivité à inscrire l'objectif de cohésion sociale et de lutte contre la précarité dans l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Je vous remercie donc de me donner l'occasion d'intervenir sur ce thème, qui a par ailleurs été abordé avec les Députés de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à l'occasion de leur visite en Corse les 23 et 24 mai dernier.

Les constats nous les partageons : les chiffres de la précarité en Corse nous les connaissons, et la dernière étude INSEE d'avril 2024 nous rappelle qu'1 enfant sur 4 vit dans une famille en situation de pauvreté en Corse, et sur certains territoires, ces chiffres sont encore plus alarmants.

Je souhaite revenir sur le fait que la Corse a un solde migratoire positif. Entre 2014 et 2020, la population a augmenté de 1% par an (+0,3% en moyenne nationale) et elle augmente presque 3 fois plus vite qu'ailleurs.

Or, la structuration actuelle de notre économie, axée aujourd'hui autour du tourisme, produit, nous le savons, principalement des emplois précaires. C'est pour cela que le Conseil exécutif, sous l'égide de Madame Angèle Bastiani travaille à un tourisme lissé sur l'année et générateur d'emplois.

1) Le Conseil exécutif de Corse agit contre la réalité du phénomène de précarité:

Sur la réalité, je tiens à vous préciser, chère Cathy, que dès 2018, l'Assemblée de Corse a mis en place une Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social.

Sur les prix de première nécessité, la Conférence sociale s'est réunie à quatre reprises entre 2019 et 2022. Ont notamment été mis en place un panier de plus de 200 produits de première nécessité à des prix garantissant un accès facilité pour les consommateurs, une charte avec les enseignes de la grande distribution en Corse ainsi qu'un suivi des prix réalisé par Corsica Statistica et l'ADEC.

Ces mesures concrètes et adaptées ont permis d'agir directement sur les prix en Corse ; elles ont été formulées en juillet 2022, puis transmises à la Première Ministre de l'époque, qui devait tenir compte de la situation de la Corse dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat porté par le gouvernement. Ces propositions n'ont malheureusement pas été retenues.

Sur la stratégie de lutte contre la précarité, chère Véronique, vous le savez, depuis 2018, le Conseil exécutif de Corse porte un véritable projet de société solidaire et inclusive. Cette politique s'articule autour d'axes structurants à savoir:

- ▶ Accentuer la lutte contre la précarité et la pauvreté, en densifiant les actions sur les territoires les plus précaires et en promouvant des solutions nouvelles et innovantes ;
- ▶ Poursuivre et développer les politiques sociales en faveur des publics prioritaires : la petite enfance, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap, les publics précaires.

Concernant la promotion de la santé, je vous rappelle que le budget des politiques sociales et de santé s'élève à environ 210 M€ par an. 1/3 des dossiers présentés à l'Assemblée de Corse concerne les secteurs de la santé et du social.

Dans le cadre de notre convention d'appui à la lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi, l'Etat n'intervient qu'à hauteur de 1,4 millions € sur 3 ans, Une contribution bien en deçà des enjeux !

Lors de la mandature actuelle, votre Assemblée a adopté, sur proposition du Conseil exécutif, les grands documents stratégiques pour les années à venir :

- ▶ Le schéma directeur d'aide en faveur de l'enfance 2022-2026, axé à la fois sur une réponse plus adaptée à la dégradation des situations mais également sur la prévention et le soutien à la parentalité,

- ▶ Le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, avec un axe autour du développement de la Silver Economie, qui permet par exemple de créer des emplois non délocalisables. Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux pour répondre à l'enjeu du vieillissement de notre population,
- ▶ Le Programme et Pacte territorial d'insertion 2024-2028 sur lesquels s'appuie la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA que j'ai présentés à votre Assemblée en avril dernier. Dans ce domaine, vous le savez, notre approche est volontairement axée sur l'accompagnement global des bénéficiaires pour lever les freins à l'insertion, comme la mobilité, la formation, l'accès aux droits sociaux. Tout cela dans une logique de parcours et d'insertion durable.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement avec les services de l'Etat sur les prochains plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) car vous le savez le logement est au cœur des préoccupations des Corses.

Le taux de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales est de 9,6 % en Corse, en contraste avec la moyenne nationale qui est de 17 %.

La réalité c'est qu'aujourd'hui, en Corse, les plus précaires n'arrivent plus à se loger.

Vous m'interrogez, Mme la Conseillère, Chère Juliette, sur la situation des structures qui œuvrent dans le domaine de la grande précarité et de l'hébergement. Cette compétence relève de l'Etat.

Pour autant, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter des rapports qui visaient à soutenir les structures qui portent des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale dans le cadre de notre politique volontariste, car ces structures effectuent un travail permettant d'amorcer un accompagnement social, et un retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Ainsi pour l'année 2023, la Collectivité de Corse a renouvelé les participations attribuées aux associations FALEP, CHU Croix-Rouge L'Alba à Ajaccio et Fratellanza à Bastia.

Nous avons également soutenu en 2023, le dispositif expérimental Paese di Legnu, qui accueille les grands précaires.

Cette alerte de réduction des budgets par l'Etat, et par conséquent des places d'hébergement en CHRS en Corse, devra faire l'objet d'une demande auprès des représentants de l'Etat. Je m'y engage.

C'est donc une politique d'investissement social que nous menons, afin de lutter contre les phénomènes de précarité tout au long de la vie.

2) Le Conseil exécutif de Corse imprègne aussi l'ensemble des politiques publiques de l'objectif de lutte contre la précarité.

En matière d'emploi et en lien avec la valeur travail que vous évoquez, Madame la Conseillère, votre Assemblée a adopté un rapport-cadre sur l'innovation le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Il doit permettre de formaliser une stratégie portant sur l'attractivité du territoire, la responsabilité sociale des entreprises, la refonte des aides à l'emploi et le soutien à l'économie mixte.

La réforme du « travagliu è impiegu », qui vous a été présentée en avril 2024 par le Conseiller exécutif M. Vinciguerra, permettra d'accompagner les entreprises pour mieux recruter et mieux former, mais aussi à mieux rémunérer les salariés.

L'ADEC souhaite, en effet, valoriser les acteurs qui assument le choix courageux de rechercher un modèle économique plus autonome et soutenable, au détriment parfois de la rentabilité à court terme.

Un soutien volontariste à l'économie circulaire et la production verte permettra de proposer aux porteurs de projets, outre des aides financières, un accompagnement personnalisé prenant en considération l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises corses.

Je vous rappelle à titre d'exemple, qu'une grande part de l'ESS est soutenue par la Collectivité de Corse au travers du soutien aux services d'aide à domicile (SAD), ce qui représente plus de 2500 salariés au sein de ces structures qui interviennent sur tous les territoires ruraux notamment. Un peu plus de 50 millions d'euros sont consacrés chaque année au financement des SAD à travers l'APA, la PCH et les CPOM dotation qualité.

Je prendrai aussi l'exemple de la formation professionnelle. Elle doit permettre de créer les conditions d'un développement social cohérent, en favorisant la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics.

Des aides sont également attribuées afin de lever les freins à la formation dans le cadre du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante et ses 33 mesures afin de garantir à tous les jeunes Corses désireux de s'inscrire dans un cursus de formation et d'enseignement, la poursuite de leurs études et de leurs formations sur l'île et à l'étranger, quel que soit le niveau social et les difficultés rencontrées.

Vous m'interrogez sur les bourses étudiantes : ce ne sont pas moins de 2784 dossiers d'aides qui ont été traités par le service pour l'année d'étude 2023-2024, ce qui représente presque 2 M €. A cela s'ajoute l'aide de 600 € aux dépenses de rentrée pour les étudiants boursiers : 1644 dossiers cette année pour 1M€ ; et l'aide à la restauration avec la gratuité des repas pour les étudiants boursiers.

A droit et moyens budgétaires constants, la Collectivité déploie ses efforts au maximum et continuera de le faire.

Néanmoins, le processus actuel devant conduire à un statut d'autonomie permet d'envisager de nouvelles perspectives sur ce que pourraient être nos compétences.

Un certain nombre de compétences sont encore pilotées par l'Etat.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de tous les leviers pour répondre à nos problématiques de façon adaptée : à titre d'exemple, les montants des allocations type RSA, AAH, APL, APA sont décidés au niveau national.

Le règlement des aides sociales que l'Assemblée de Corse a adopté, est pris en application de normes législatives et réglementaires arrêtées au niveau national. Même si notre organisation et notre fonctionnement sont spécifiques, le niveau d'adaptation demeure insuffisant.

Ainsi, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, la cohésion sociale, le développement social équilibré partout et pour tous, la lutte contre la précarité constituent des priorités politiques qui irriguent toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité.

Je peux également vous citer la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique sur les logements sociaux à l'initiative de l'AUE sous l'égide de Julien Paolini, Conseiller exécutif, pour lutter contre la précarité énergétique ; le travail mené est important, même s'il n'est toujours pas suffisant pour obtenir des résultats satisfaisants pour tous les Corses. Mais nous ne disposons pas, pour l'heure, de tous les leviers permettant d'agir efficacement.

C'est donc également pour cet enjeu « *du quotidien* » qu'il importe que le processus institutionnel en cours aboutisse.

Je vous remercie.



**1<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024  
30 È 31 DI MAGHJU DI U 2024**

*1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
30 ET 31 MAI 2024*

# **RACOLTA DI E MUZIONE**

## *RECUEIL DES MOTIONS*

---

## MOTIONS NOUVELLES AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- **Motion N° 2024/E1/013** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Sustegnu à a Kanakia.
- **Motion N° 2024/E1/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu.
- **Motion N° 2024/E1/015** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle Calédonie.

## MOTIONS INSTRUITES PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot.
- **Motion N° 2024/O1/010** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné.

## MOTIONS RENVOYÉES EN COMMISSION

- **Motion N° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation. *(REPORTÉE à la session de Juin 2024 après examen en réunion conjointe CDENATE et CFF)*
- **Motion N° 2024/O1/004** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. *(RENOI en CCLRESC et en Conférence des Présidents)*

**MUZIONE  
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

**SPOSTA DA :** U GRUPPU « CORE IN FRONTE »

**OBJET :** SUSTEGNU À A KANAKIA.

**CONSIDERANT** la Kanaky, archipel mélanésien de l'Asie-Pacifique, placée sous la dépendance de la France depuis 1860,

**CONSIDERANT** la Kanaky comme l'une des dernières colonies de la France,

**CONSIDERANT** la colonisation comme illégale en droit international,

**CONSIDERANT** le peuple kanak, peuple autochtone avec son droit imprescriptible à être acteur de son histoire,

**CONSIDERANT** le droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes comme étape incontournable pour la Kanaky,

**CONSIDERANT** les accords de Matignon, en date du 26 juin 1988, approuvés par référendum le 6 novembre 1988, prévoyant des garanties économiques et institutionnelles pour le peuple kanak,

**CONSIDERANT** les accords de Nouméa, signés le 5 mai 1998, approuvés le 8 novembre 1998, avec transfert progressifs de compétences dans tous les domaines en dehors du régalien,

**CONSIDERANT** les référendums d'indépendance de 1987, de 2018 et 2020,

**CONSIDERANT** le 3ème référendum d'indépendance en date du 12 décembre 2021, incompatible avec le processus en cours,

**CONSIDERANT** le projet de loi constitutionnelle, adopté au Sénat le 02 avril 2024 et à l'Assemblée Nationale dans la nuit du 14 au 15 mai, visant à élargir le corps électoral, comme contraire à l'esprit et à la lettre des accords de paix,

**CONSIDERANT** la Kanaky comme territoire à décoloniser par l'Organisation des Nations Unies,

**CONSIDERANT** la nécessité du dialogue comme méthode et la reconnaissance intégrée des droits du peuple kanak,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DENONCE** l'adoption par le Sénat français et l'Assemblée Nationale du projet de loi constitutionnelle visant, par l'élargissement du corps électoral, à contrevenir aux accords de paix entre le peuple kanak, d'une part, et, d'autre part, l'Etat français.

**DEMANDE** le retrait immédiat de ce projet de loi.

**EXIGE** le retrait et le départ de toutes les forces armées de Kanaky.

**NOTE** la responsabilité première du Gouvernement français pour les événements tragiques survenus.

**ASSURE** les familles de toutes les victimes de son total soutien.

**APPELLE** au dialogue immédiat pour l'avènement de nouvelles conditions politiques, où le peuple kanak et les citoyens calédoniens pourront vivre libres et égaux.

**SOUTIENT** la position de l'Organisation des Nations Unies quant à la décolonisation de la Kanaky.

**RAPPELLE** que cette condition, qui échoit aux peuples autochtones et à leurs droits, concerne tout autant la Corse, nation méditerranéenne historique, elle aussi victime d'une politique de tutelle et de soumission par la France.

N° 2024/E1/014

**MUZIONE  
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

**SPOSTA DA :** A SIGNORA Véronique ARRIGHI DI U GRUPPU "FÀ POPULU INSEME"

**OBJET :** NON A LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA BASE HELICOPTERES DE LA SECURITE CIVILE D'AIACCIU

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** la délibération N° 14/026AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2014 portant adoption d'une motion relative au maintien de l'hélicoptère de secours « Dragon 2A »,

**VU** la délibération n° 21-134 CP portant avis de la Collectivité de Corse sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Corse-du-Sud (SDACR) du 28 mai 2021,

**VU** l'arrêté n° 2A-2021-09-30-00006 du 30 septembre 2021, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du service d'Incendie et de Secours de Corse-du-Sud,

**VU** la délibération n° 23/111 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte de l'avis de la Collectivité de Corse sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la circonscription administrative de Haute-Corse du 5 octobre 2023,

**VU** la délibération N° 23/122 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023, portant avis sur le Projet Régional de Santé de Corse 2023-2028,

**VU** l'arrêté ARS n°2023-617 du 30 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé de Corse 2023-2028,

**VU** l'arrêté n° 00135 du 4 décembre 2023 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du service d'Incendie et de Secours de la Haute Corse,

**CONSIDERANT** les réalités géographiques de la Corse, île-montagne, comportant un massif montagneux important,

**CONSIDERANT** que le patrimoine naturel de la Corse, tant montagnard que maritime, attire de nombreux visiteurs chaque année et fait croître la population, et plus particulièrement en période estivale,

**CONSIDERANT** que les activités de pleine nature en mer et en montagne génèrent quotidiennement et parfois plusieurs fois par jour des opérations de secours hélicoptérés,

**CONSIDERANT** les orientations défendues par l'État d'assurer les secours d'urgence en moins de trente minutes pour chaque citoyen,

**CONSIDERANT** qu'en Corse les temps de trajet par la route ne sont pas compatibles avec la prise en charge des urgences, nécessitant l'emploi de moyens aériens,

**CONSIDERANT** que les secours d'urgence se font essentiellement par voie aérienne sur le territoire de la Corse, par les hélicoptères de la sécurité civile basés à Aiacciu et Bastia,

**CONSIDERANT** que ces derniers sont également mobilisés pour les transports inter-hôpitaux, mais aussi pour les évacuations sanitaires vers le continent et que ces transferts sont indispensables, eu égard au manque de spécialisation des hôpitaux insulaires,

**CONSIDERANT** que l'hélicoptère de la gendarmerie est d'abord dédié aux missions de la gendarmerie,

**CONSIDERANT** que les SAMU de Corse ne disposent pas d'hélicoptères propres,

**CONSIDERANT** que les hélicoptères de la sécurité civile peuvent également être mobilisés dans le cadre de la lutte contre les incendies et autres catastrophes, notamment climatiques,

**CONSIDERANT** que la base de la sécurité civile d'Aiacciu est la plus active au niveau national en heures de vol,

**CONSIDERANT** que la fermeture de la base d'Aiacciu affaiblirait de manière très significative le maillage des secours à personnes dans l'île, mettant en danger la population, les biens et l'environnement,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer un égal accès aux secours à tous ; aux populations âgées, en situation de handicap et en précarité, singulièrement en zone rurale,

**CONSIDERANT** les alertes émanant des acteurs du secours, sapeurs-pompiers et hospitaliers, sur la mise en cause de la vie humaine si une telle décision devait intervenir,

**CONSIDERANT** que l'organisation des secours relève du champ régalien de l'Etat,

**CONSIDERANT** que les motifs liés à des raisons techniques ou à l'organisation des Jeux Olympiques de Paris évoqués pour justifier cette délocalisation ne sauraient justifier que l'on mette la population de Corse en danger,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'OPPOSE** à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la sécurité civile d'Aiacciu l'été prochain, quelle qu'en soit la durée.

**MANDATE** Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de solliciter Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, pour garantir le maintien des moyens des bases hélicoptères de la sécurité civile en Corse et leur sanctuarisation toute l'année au profit des populations, des biens et de l'environnement.

MUZIONE  
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

**SPOSTA DA :** ROMAIN COLONNA POUR LE GROUPE FÀ POPULU INSEME

**OBJET :** POUR UNE SOLUTION POLITIQUE EN KANAKY / NOUVELLE-CALÉDONIE

**VU** l'article premier de la Charte des Nations Unies qui invite à "Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde",

**VU** les Accords de Matignon de 1988, qui promeuvent l'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Nouvelle-Calédonie, ... " *garantissant une paix durable fondée sur la coexistence et le dialogue, fondée également sur la reconnaissance commune de l'identité et de la dignité de chacune des communautés présentes sur le territoire, reposant sur un développement économique, social et culturel équilibré de l'ensemble du territoire, sur la formation et la prise de responsabilité de l'ensemble des communautés humaines qui le peuplent* ",

**VU** les accords de Nouméa du 5 mai 1998, qui ont permis de rétablir la paix civile et le dialogue entre les différentes parties pendant des années et d'engager une phase de développement avec un rééquilibrage des pouvoirs et des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes,

**VU** l'article 77 de la Constitution française qui détermine les règles relatives à la citoyenneté, au régime électoral, à l'emploi et au statut civil coutumier en Nouvelle-Calédonie,

**VU** la délibération n° 18/357 de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2018 apportant le soutien de l'Assemblée de Corse au référendum du 4 novembre 2018 en Kanaky / Nouvelle-Calédonie,

**VU** la délibération n° 19/325 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant un projet de Convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

**VU** la délibération n° 21/015 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2021 portant adoption d'une motion relative à la situation en Kanaky / Nouvelle-Calédonie,

**VU** la délibération n° 21/041 AC de l'Assemblée de Corse du 17 décembre 2021 portant sur le soutien au peuple Kanak et au respect de la démocratie,

**VU** l'adoption par l'Assemblée nationale dans la nuit du 13 mai 2024, du projet de réforme constitutionnelle visant à élargir le corps électoral propre au scrutin provincial de Kanaky / Nouvelle-Calédonie,

**CONSIDERANT** la situation politique actuelle en Kanaky (Nouvelle-Calédonie),

**CONSIDERANT** les positions politiques très majoritaires, en Kanaky (Nouvelle-Calédonie) comme à Paris, soulignant la nécessité de rechercher une solution politique à cette situation et à ses causes politiques, économiques et sociales,

**CONSIDERANT** que la recherche d'un accord entre les parties indépendantistes et non-indépendantistes, et la neutralité de l'État à l'égard des différentes parties, sont deux principes essentiels des accords de Matignon et de Nouméa avec lesquels il convient de renouer,

**CONSIDERANT** la tribune demandant le retrait du projet de loi constitutionnelle co-signée par une vingtaine d'élus d'Outre-mer, parmi lesquels la Présidente de la Région Réunion, le Président du Conseil départemental de Guadeloupe, les Présidents des Conseils exécutifs des Collectivités territoriales de Martinique et de Guyane ainsi que des députés, des sénateurs et d'un député européen,

**CONSIDERANT** les liens d'amitié et la solidarité politique historique qui unissent le Peuple Corse et le Peuple Kanak,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**EXPRIME** son émotion et sa solidarité suite aux décès tragiques de sept personnes et aux nombreux blessés en lien avec le conflit en Kanaky (Nouvelle-Calédonie), et fait part de ses condoléances attristées à l'ensemble des familles touchées.

**CONSTATE** que la Kanaky (Nouvelle-Calédonie) connaît une situation de crise profonde, rompant avec l'esprit et la lettre des Accords Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation en Kanaky (Nouvelle-Calédonie).

**DEMANDE** le retrait du projet de réforme constitutionnelle modifiant le corps électoral pour les élections provinciales.

**APPELLE** à un dialogue serein et fécond entre l'ensemble des forces politiques calédoniennes et l'État, afin de déboucher sur un accord politique permettant de consolider, de façon irréversible, la logique de paix et la perspective d'autodétermination initiées par les Accords de Nouméa.

**SOUHAITE** que cet accord politique reconnaisse et consacre les aspirations du peuple kanak, l'esprit de concorde entre toutes les communautés présentes dans l'archipel, et l'instauration d'une paix réelle et durable en Kanaky (Nouvelle-Calédonie).

N° 2023/E3/014

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DÉPOSÉE PAR :** Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

**OBJET :** SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

---

**CONSIDERANT** que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

**CONSIDERANT** l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

**CONSIDERANT** que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

**CONSIDERANT** que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CTC et aux départements,

**CONSIDERANT** qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

**CONSIDERANT** que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

**CONSIDERANT** que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DECIDE** du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

**PROPOSE** que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

\* \* \*

*Avis défavorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité  
Avis défavorable de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion  
Sociale et des Enjeux Sociétaux*

\* \* \*

N<sup>U</sup> 2024/O1/010

**MUZIONE  
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

**DEPOSEE PAR :** LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

**OBJET :** NON AU « RSA CONDITIONNE »

---

**CONSIDERANT** la « loi plein emploi » promulguée le 18 décembre 2023 par le Parlement français,

**CONSIDERANT** « l'expérimentation » de cette loi sur 47 départements (29 nouveaux départements l'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024),

**CONSIDERANT** l'article 2 de ladite loi, conditionnant l'octroi ou le maintien du Revenu de Solidarité Active (RSA) à l'obligation d'effectuer quinze heures d'activité hebdomadaire pour ses allocataires,

**CONSIDERANT** que toute activité professionnelle doit être justement rémunérée, en corrélation avec le droit du travail et les réglementations sociales,

**CONSIDERANT** que les bénéficiaires des minima sociaux disposent d'ores-et-déjà de droits et de devoirs. Au titre de ces devoirs, les allocataires du RSA doivent par exemple déclarer tous les trois mois leurs revenus, ils sont signataires d'un Contrat d'Engagements Réciproques et ils sont accompagnés dans la mise en œuvre d'actions de réinsertion,

**CONSIDERANT** que de nombreux bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ont déjà une activité professionnelle (travailleurs indépendants, salariés à temps partiels...),

**CONSIDERANT** que le taux de pauvreté demeure plus important en Corse qu'en France ; au sein du Peuple Corse 18,3 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil ne dépassant pas 14,4% en France,

**CONSIDERANT** que les minima sociaux (Revenu de Solidarité Active « socle », Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique) constituent

un moyen de survie essentiel et indispensable pour de nombreux ménages pauvres, en particulier en Corse,

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la fusion des Départements de Haute Corse, de Corse du Sud et de la Collectivité Territoriale de Corse, la Collectivité de Corse exerce la compétence en matière d'aide sociale, autrefois dévolue aux conseils départementaux,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son attachement à la solidarité, à la justice sociale et au refus des inégalités et fractures sociales.

**S'INQUIÈTE** des inévitables effets néfastes de la « loi plein emploi » sur la situation sociale de la Corse et sur le risque de paupérisation et de marginalisation croissant qu'elle pourrait entraîner dans la population.

**S'INQUIÈTE** de la portée de ladite loi sur le droit du travail et les multiples précédents qu'elle peut engendrer comme l'esclavage « masqué », le travail dissimulé ou « gratuit », les emplois précaires non protégés et la concurrence entre travailleurs pauvres.

**DENONCE** le caractère résolument discriminatoire, anti-social, voire « anti-pauvres » de ladite loi.

**RAPPELLE** que la Collectivité de Corse s'était engagée, avant l'entrée en vigueur de cette loi, dans la conception d'un pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028, adopté par l'Assemblée de Corse le 25 avril 2024, prévoyant un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires.

**RAPPELLE** la demande d'adaptation législative à la Corse de la loi pour le plein emploi, adoptée par délibération N° 24/049 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024.

**RAPPELLE** que la Collectivité de Corse est seule responsable du parcours des allocataires et notamment des éventuelles mesures de sanctions.

**DEMANDE** un moratoire quant à l'application de l'article 2 de la loi « plein emploi » en Corse ; sa généralisation sur l'ensemble du territoire français étant prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DEMANDE** à ce que ce moratoire se prolonge dans l'attente de l'entrée en vigueur de la Collectivité autonome de Corse.

**DEMANDE** à disposer du pouvoir législatif pour mettre en œuvre les réglementations, amendements ou adaptations inhérentes à la loi plein emploi dans le cadre du statut d'autonomie de la Corse.

\* \* \*

**EXAMINEE LE 22 MAI 2024 PAR LA CECCSES  
QUI A EMIS UN AVIS FAVORABLE**

\* \* \*

N<sup>u</sup> 2024/O1/001

**MUZIONE**  
**CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

**DÉPOSÉE PAR :** M. Jean-Michel SAVELLI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

**OBJET :** AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE VENACO ET PROJET DE DEVIATION

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 4424-21 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse « assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale. La voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine de la collectivité territoriale »,

**CONSIDERANT** que depuis vingt ans et la montée en puissance des fonds PEI et CPER dans l'optique de rattraper le retard infrastructurel routier, la RT 20 a fait l'objet de travaux colossaux visant à sécuriser le trafic, à contourner les villages ne se prêtant pas au passage des poids lourds (Bocognano) et à gagner en temps de parcours,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, Vivario et Venaco restent les deux derniers points noirs de la RT 20,

**CONSIDERANT** que la délibération n° 14/007 AC de l'Assemblée de Corse du 30 janvier 2014 approuvant le projet d'aménagement de la traverse de Venaco n'a été que très partiellement réalisée, moins de 5 millions d'euros ayant été investis sur les 20 initialement prévus,

**CONSIDERANT** que pour éviter les croisements difficiles au centre du village, il a été décidé de délester durant la période estivale le trafic fret montant, vers la RD 143 ; et que ce délestage impliquait des élargissements de chaussée en amont du Pont de Noceta qui n'ont jamais été réalisés,

**CONSIDERANT** que le PPI Transports de 2017 prévoyait, pour 2018, 900 000 euros pour la réalisation de la tranche 1 Venaco-Noceta que l'on attend encore,

**CONSIDERANT** que si le lot entrée sud a été réalisé jusqu'au virage de la Ciancada, le lot entrée nord est au point mort, tout comme celui du centre du village, ou la sécurisation de la RD 143 qui rejoint la RN 200 et qui s'avère particulièrement dangereux,

**CONSIDERANT** que la question de la dégradation matérielle est de plus en plus importante au centre du village (murets cassés, barrières de sécurité endommagé, réseau d'eau potable détérioré avec le poids du passage des poids lourds, ...) et que les retombées financières pour la commune et la CdC ne cessent d'augmenter chaque année.

**CONSIDERANT** que la question du stationnement constitue le nœud gordien du problème de la traverse de Venaco et que plusieurs options restent possibles, la plus simple à effectuer étant la réalisation d'un parking au-dessus de la maison Rinieri rachetée par la CdC, puis de déterminer la faisabilité d'un deuxième parking en lieu et place de la maison Stefani, acquise également par la CdC à cet effet, étant précisé que la commune de Venaco a cédé gracieusement 4/5<sup>ème</sup> de la maison Stefani ainsi que des terrains à la collectivité pour la réalisation d'un bien public qui n'a jamais été fait, ouvrant droit à la perspective d'une procédure de bien de retour,

**CONSIDERANT** que Venaco est dotée d'une caserne de pompiers depuis juin 2011, que son implantation sur la RD 340, à environ 150 m de la Place du Pont (niveau du monument aux morts) exige une fluidité totale pour faire face à l'urgence des interventions, que c'est loin d'être le cas, car la RD 340 est souvent encombrée par les véhicules des résidents, et que le passage sur la place du pont est également encombré,

**CONSIDERANT** que la sécurisation des premiers kilomètres de la RD 143 s'avère irréalisable et que la seule solution viable à terme reste un projet de contournement du village reliant la piscine au virage de la D 143 sous la station d'épuration, projet repoussé pour des raisons budgétaires, mais qui doit nécessairement être reconsidéré pour assurer qu'un des tronçons les plus empruntés de Corse soit sécurisé,

**CONSIDERANT** que dans l'attente de la réalisation de ce projet d'envergure qui doit être relancé au plus vite, il est impératif de réaliser le parking Rinieri et de procéder aux opérations de sécurisation du centre village entre le lieu-dit Vignale (nord) et celui de la Ciancada (sud) notamment les trottoirs, murets, réfection du pluvial, d'autant plus que le réseau d'eau potable va être intégralement refait d'ici peu, le marché de 3,4 millions d'euros étant en cours et va obliger à ouvrir la chaussée, l'occasion d'une rénovation d'ensemble,

**CONSIDERANT** que le projet de la maison Stefani doit être réalisé dans un second temps, avant que la déviation attendue depuis des années le soit également dans un troisième temps,

**CONSIDERANT** que dans sa réponse du 23 novembre 2022 à la question écrite posée par Jean-Michel SAVELLI le 31 août 2022, le Conseil exécutif reconnaît des retards dans les aménagements prévus et « *partage pleinement notre point de*

vue concernant la nécessité de traiter la problématique de la circulation à Venacu et souhaite relancer la réflexion sur l'aménagement de cette traverse. »,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**AFFIRME** que la traversée des villages de Vivario et de Venaco reste le dernier point sensible de la RT 20 reliant Ajaccio et Bastia, et doit donc constituer une priorité d'aménagement pour la Collectivité de Corse.

**VALIDE** le principe d'un projet gradué pour aménager la traverse de Venaco puis sa déviation.

**PROPOSE** le phasage suivant :

- Phase 1 : Réalisation d'un parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Rinieri + Opérations de sécurisation entre la pharmacie au nord et la Ciancada au sud + actualisation des études et/ou du prévisionnel budgétaire pour la déviation du village.
- Phase 2 : Réalisation d'un second parking près de la place du Pont en mobilisant la maison Stefani.
- Phase 3 : réalisation de la déviation reliant la piscine au virage de la station d'épuration sur la RD 143.

\* \* \*

***REPORTÉE À LA SESSION DE JUIN 2024***  
*après examen en Commission conjointe CDENATE et CFF*  
*durant la session des 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2024*

\* \* \*

N<sup>U</sup> 2024/O1/004

**MUZIONE**  
**CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

**DÉPOSÉE PAR :** Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**OBJET :** DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA CORSE SUR LA LISTE DES TERRITOIRES NON AUTONOMES À DÉCOLONISER

Les discussions en cours entre les élus de l'Assemblée de Corse et le gouvernement français doivent, afin de connaître une nouvelle impulsion, être replacées dans la dynamique historique d'une lutte de plusieurs décennies. Si l'on veut s'acheminer vers une solution politique globale et entrer dans une démarche de résolution du conflit, il convient d'en poser clairement les termes.

Depuis les années 1960, toutes les tendances de cette lutte nationale ont clairement affirmé que la situation faite à la Corse était de nature coloniale, tant le courant indépendantiste que le courant autonomiste.

S'agissant du premier, on peut se reporter au « Petit livre vert » du FLNC (*A libertà o a morte*, 1977) qui est particulièrement clair sur le sujet.

S'agissant du second, parmi de nombreux exemples, on rappellera le plus emblématique : le fameux discours d'Edmond SIMEONI du 17 août 1975 à Corti, préfigurant les événements d'Aleria et de Bastia. Le leader de l'ARC s'adressa ce jour-là aux militants et sympathisants en ces termes : « La Corse est-elle une colonie ? La Corse doit-elle être décolonisée ? » et la foule répondit naturellement et sans hésiter par l'affirmative. Ce point constitue l'un des fondamentaux communs à l'ensemble du mouvement national. L'occasion est aujourd'hui donnée aux nationalistes de l'affirmer dans un cadre institutionnel, se hissant ainsi au niveau des enjeux historiques de la lutte nationale contemporaine.

En ce qui concerne les précédents politiques et juridiques, rappelons que, le 18 août 2011, l'Assemblée de Polynésie vota par 30 voix la résolution demandant la réinscription de la Polynésie sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser. Des élus de l'Assemblée polynésienne défavorables à la démarche demandèrent l'annulation de la résolution devant le tribunal administratif de Papeete, estimant que l'Assemblée

de Polynésie n'avait aucune compétence en la matière. *Toutefois, ces élus n'obtinrent pas gain de cause* : le président du tribunal administratif écarta leur requête par une ordonnance du 9 février 2012, suivant en cela la position du rapporteur public ayant considéré qu'un tel vœu ne « *constitue pas un acte faisant grief* ». Le 17 mai 2013, la Polynésie était réinscrite sur la liste de l'ONU. Cet épisode conforte la présente démarche sur le plan juridique, puisque le projet de résolution présenté ci-après reprend très exactement, adaptés à la Corse, les termes de la résolution polynésienne.

**CONSIDERANT** que par sa résolution n° 1514 (XV) du 14 décembre 1960, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a reconnu le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et a réaffirmé son rôle pour mettre fin au colonialisme,

**CONSIDERANT** que par sa résolution n° 1654 (XVI) du 27 novembre 1961, l'Assemblée Générale des Nations Unies a chargé un comité spécial d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux,

**CONSIDERANT** qu'aux termes des résolutions des Nations-Unies n° 43/47 du 22 novembre 1988 et n° 55/46 du 8 décembre 2000, l'Assemblée Générale de l'ONU a proclamé les périodes 1990-2000 et 2000- 2010 décennies internationales de l'élimination du colonialisme,

**CONSIDERANT** que l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser participe de cet objectif et qu'il appartient aux membres de l'Assemblée de Corse, élus du peuple corse, d'œuvrer pour l'atteindre,

**CONSIDERANT** que cet acte doit s'accompagner d'une évolution institutionnelle concertée afin de permettre à la Corse d'atteindre, dans un premier temps, la pleine autonomie,

**CONSIDERANT** que toute évolution statutaire doit se fonder sur la reconnaissance du peuple corse et de ses droits,

**CONSIDERANT** que celui-ci, ainsi reconnu, devra à terme pouvoir se déterminer librement,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MANDATE** Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif pour entamer toutes les démarches nécessaires auprès du secrétaire général des Nations Unies afin de demander d'inscrire la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

**APPELLE** les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir cette demande exprimée démocratiquement par les institutions représentatives de la Corse.

**APPELLE** le Président de la République française à bien vouloir respecter les obligations internationales de la France en ce qu'elles découlent de l'article 73-e de la Charte des Nations-Unies et en conséquence, à communiquer à l'Assemblée Générale des Nations Unies les informations relatives à la situation de la Corse.

**APPELLE** le Président de la République française à bien vouloir faciliter l'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

**APPELLE** le Président de la République française à donner, à travers la prise en compte de la présente démarche, une nouvelle impulsion aux discussions avec les institutions corses en vue de permettre la conclusion d'accords dans la perspective d'une évolution statutaire.

**DEMANDE** au Secrétaire Général des Nations-Unies de bien vouloir inscrire cette demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser, à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

La présente résolution sera publiée et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Président de la République française, au Secrétaire Général des Nations-Unies, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Corse.

\* \* \*

***RENVOYEE EN CCLRESC***  
*lors de la CP du 31 Janvier 2024*  
***ET EN CONFERENCE DES PRESIDENTS***  
*lors de la CP du 29 Mai 2024*

\* \* \*